



L'an deux mille vingt-quatre le 21 du mois de novembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny, après convocation légale du 15 novembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel
M. BATHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe –
Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique -Mme MARANDE Carole - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques
Mme SCHEFFLER Véronique - M. GUEZET Philippe – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM
Lina – M. MATHEY Dominique - M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès - M. FAGOT
REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine - M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard –. FRANCOIS Vincent
M. BERNARD Philippe - M. DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey - M. CHANE Alain –M. CAPS Antony
M. LE GUERNIGOUE Nicolas – M. BASTIEN Claude – Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. CERUTTI Alain
Procurations : M. MARTIN Christophe à Mme FRANCOIS Valérie – M. HENQUEL Patrick à M. CHANE Alain – M. FEGER
Serge à M. GUEZET Philippe – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. BAUDOUIN Cédric à M. VOINSON Philippe –
M. MEVELLEC Mickaël à M. MATHEY Dominique -
Excusé(s) : M. ORY Denis – M. POIREL Patrick – M. JOLY Philippe – M. IEMETTI Jean Marc – M. BRIDARD Franck
Secrétaire de séance : Mme MARCHAL Astrid
L'assemblée dénombrait : **43 votants**

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 55
Présents : 37
Pouvoirs : 6
Excusés : 5
Votants : 43
Date d'affichage : 26 novembre 2024

SUFFRAGE EXPRIME :
Pour : 43
Contre :
Absentions :

DECHETS
07/11/2024

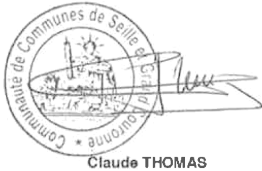
Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service gestion des déchets 2023

Véronique SCHEFFLER, Vice-présidente en charge de la compétence de la gestion des déchets et assimilés, rappelle que le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) est un document obligatoire (Décret n° 2000-404 du 11/05/2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets).

Réalisé chaque année, il permet de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. C'est un élément clé dans la mise en œuvre locale de la transparence et de la gouvernance des services publics. Il comprend des indicateurs techniques, financiers et de performance.
La Vice-présidente fait lecture de la synthèse du rapport 2023.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend acte du rapport 2023 pour le service de gestion des déchets**



Claude THOMAS
2024.12.01 16:07:43 +0100
Ref:7690326-11541904-1-D
Signature numérique
le Président



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ

DU SERVICE PUBLIC

DE GESTION ET PREVENTION

DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2023

Table des matières

Liste des Figures 3

Liste des Tableaux 4

1. SYNTHÈSE INTRODUCTIVE..... 5

1. SYNTHÈSE INTRODUCTIVE 5

1.1. Territoire desservi..... 7

2. La prévention des déchets 9

2.1. Animations..... 9

2.2. Inaugurations site de compostages partagés..... 17

2.3. Distribution de composteurs individuels..... 17

2.4. Autres actions de prévention 18

3. Les emplois au sein du service de prévention et de gestion des Déchets..... 19

4. Bilan des charges et des recettes..... 20

4.1. Charges 20

4.2. Recettes 24

5. Flux de Déchets 25

5.1. Déchets Ménagers Résiduels..... 25

5.1.1. Organisation du service 25

5.1.2. Données techniques 26

5.1.3. Données financières 30

Caractérisation des DMR 33

5.2. Collecte sélective 34

5.2.1. Organisation du service 34

5.2.2. Données techniques 35

5.2.4. Données financières de la collecte sélective 42

5.3. Déchèteries..... 44

5.3.1. Organisation du service 44

5.3.2. Données techniques 45

5.3.3. Données financières 47

6. Bilan technique du service 51

6.1. Evolution des tonnages collectés..... 51

6.2. Comparaison à d’autres territoires 52

7. Bilan financier du service 53

7.1. Couverture des charges par les produits 53

7.2. Coûts aidés par flux de déchets 55

7.3. Comparaison à d’autres territoires 57

CONCLUSION ET PERSPECTIVE..... 58

Liste des Figures

Figure 1 : Carte du territoire (populations au 1er janvier 2017)	7
Figure 2: Evolution de la population CCSGC de 2017 à 2023.....	8
Figure 3 - Evolution des foyers inscrit au service.....	8
Figure 4 -Coût et répartition des charges en € HT	21
Figure 5 - Evolution des coûts d'investissement de 2018 à 2023	21
Figure 6 -évolution des coûts d'investissement de 2018 à 2023	22
Figure 7-Evolution des charges de 2020 à 2023 en € HT	23
Figure 8 -Répartition des recettes en € HT	24
Figure 9 - Evolution des recettes de 2019 à 2023 en € HT	24
Figure 10 - Evolution des levées annuelles de particuliers depuis 2020	26
Figure 11 - Evolution du nombre de kg de DMR par habitant par an.....	27
Figure 12 - Variation mensuelle des tonnages de DMR 2021 et 2022.....	27
Figure 13: Evolution du ratio de collecte des DMR.....	28
Figure 14-Répartition des coûts des DMR	30
Figure 15 - Evolution des couts des DMR	30
Figure 16: Comparaison du coût aidé de la gestion des DMR	31
Figure 17: Evolution des tonnages collectés des flux de recyclables en PAV	35
Figure 18 - Evolution du nombre de kilo par habitant collectés des flux de recyclables en PAV	36
Figure 19: Evolution du ratio de collecte des papiers et emballages	36
Figure 20 - évolution du ratio de collecte du verre	37
Figure 21 : Caractérisation des emballages en 2022	39
Figure 22 - Répartition des coûts des recyclables.....	42
Figure 23 - Evolution des coûts aidés HT des recyclables	42
Figure 24: Evolution des coûts aidés du multi-matériaux.....	43
Figure 25: Evolution du ratio de collecte de la déchèterie communautaire	45
Figure 26 : Répartition des coûts (HT) de la déchèterie communautaire.....	47
Figure 27 - Evolution des couts de la déchèterie Communautaire.....	47
Figure 28: Evolution du coût aidé de la déchèterie communautaire	49
Figure 29 : Evolution des ratios kg/hab. entre 2019 et 2023.....	51
Figure 30: Evolution du ratio en kg/hab	52
Figure 31: Évolution du coût aidé HT et du financement déchets (en € HT/habitant).....	53
Figure 32 : Recouvrement des charges par les produits pour chaque flux.....	54
Figure 33: Répartition des coûts aidés en €HT/tonne par flux	55
Figure 34: Répartition des coûts aidés en €HT/hab. par flux.....	55
Figure 35 : Evolution des coûts aidés en €HT/tonne	55
Figure 36 : Evolution des coûts aidés en €/hab.	56
Figure 37: Evolution du coût aidé total par habitant.....	57



Liste des Tableaux

Tableau 1. Indicateurs clés..... 6

Tableau 2 - Suivi des animations des événements du territoire..... 10

Tableau 3 - suivi des animations jeune public 14

Tableau 4 – suivi des prestataires 20

Tableau 5 - suivi des postes de charges 22

Tableau 6 - Répartition des collectes de 2022 25

Tableau 7 : Organisation de la collecte sélective des recyclables en PAV 34

Tableau 8 : PAV en 2023 par flux de déchets 35

Tableau 9-Evolution des coûts aidés HT des recyclables 43

Tableau 10 - Nombre des passages d’accès à la déchèterie communautaire 44

Tableau 11 : Tonnages collectés par flux de déchèterie en 2023..... 45

Tableau 12 - Déchèterie communautaire - Cout de traitement par flux..... 48

Tableau 13: Comparaison des coûts aidés entre les deux types de déchèterie..... 48

Tableau 14 : Comparaison des ratios en kg/hab. à d’autres territoires 52

Tableau 15 : Couverture des charges par les produits 53

Tableau 16 : Comparaison du coûts aidés en €HT/hab. à d'autres territoires 57



1. SYNTHÈSE INTRODUCTIVE

1. SYNTHÈSE INTRODUCTIVE

La compétence « déchets » de la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné gère la pré-collecte (opération précédant le ramassage des déchets, par exemple l'attribution des bacs), la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés (déchets ménagers, collectes sélectives (emballages, verres, ...) et déchèteries).

Le renouvellement des marchés de collecte et traitement pour l'ensemble des flux de déchets ménagers et assimilés en 2022, a conduit à d'importants changements dans la collecte et le traitement des DMR (déchets ménagers résiduels) et des recyclables hors verre en particulier. La collecte des DMR organisée en porte à porte tous les 15 jours depuis 2022, est bien assimilée par la population. Cela a permis de contenir les fortes augmentations des marchés et du contexte économique.

L'année 2023 a été fortement influencée par le conflit en Ukraine, affectant les approvisionnements et contribuant à une inflation notable. Les coûts énergétiques, les carburants, et les frais généraux ont connu une hausse, impactant particulièrement notre territoire rural étendu. Face à ces défis, les stratégies d'adaptation mises en place en 2022 pour maintenir la qualité des services tout en contrôlant les coûts opérationnels ont permis de réduire l'impact financier et environnemental de nos opérations. La Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné reste engagée à fournir un service de gestion des déchets de qualité, tout en s'adaptant aux circonstances économiques changeantes et en se préparant pour l'avenir.

Cette année post période COVID, l'inflation a eu un impact notable sur le comportement d'achat des ménages, entraînant une réduction de la consommation. L'obligation des industriels à réduire les emballages plastique (pour les fruits et légumes) et les publicités papier a impacté la quantité des emballages collectés.

Les données nationales indiquent que les prix à la consommation ont légèrement fléchi en moyenne annuelle, avec une inflation établie à +4,9 % alors qu'elle était de +5,2 % en 2022. L'inflation soutenue sur deux années consécutives peut avoir des répercussions significatives sur l'économie et la société. Une inflation élevée et prolongée peut éroder le pouvoir d'achat et augmenter le coût de la vie, affectant ainsi les ménages et les entreprises. Ces facteurs combinés ont probablement contribué à une réduction des achats et, par conséquent, à une baisse des déchets produits.



Tableau 1. Indicateurs clés

INFORMATIONS CLÉS	INDICATEURS 2023	ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2022
TERRITOIRE DESSERVI	19116 Habitants	+2%
RÉPARTITION DES COMPÉTENCES	Régie et prestation	Régie et prestation
PRÉVENTION DES DÉCHETS	89 composteurs vendus	+19.10%
TONNAGES COLLECTÉS, TOUS FLUX CONFONDUS hors gravats	7 550 tonnes, 394.96 kg/hab.	+1.2%
Déchets Ménagers Résiduels (DMR)	101 kg/hab.	-2.97%
Verre	44kg/hab.	4.34 %
Recyclable hors verre (Papiers + emballages)	57kg/hab.	-7 %
Déchèterie en convention hors gravats	170 kg/hab. concerné	+ 1.17%
Déchèterie communautaire hors gravats	221 kg/hab. concerné	+3.16 %
STRUCTURE DU COÛT (€HT)	82.2€/hab. 106 % de couverture des charges par les produits	75 €/hab. 121% de couverture des charges par les produits
COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS		
Ordures ménagères résiduelles (€HT)	32.3€/hab.	+11%
Verre (€HT)	3 €/hab.	+7%
Recyclables hors verre (€HT)	13.1 €/hab.	+28%
Déchèteries (€HT)	33.8€/hab.	+2 %
ÉVÉNEMENTS MARQUANTS	➤ Continuité de la guerre en Ukraine ➤ Forte inflation du cout de la vie ➤ Forte inflation des carburants et énergies ➤ Augmentation de 7% de la R.I	
Le nombre d'habitants est basé sur la population SINOE: Population SINOE (outil d'analyse concernant les déchets ménagers, destiné aux collectivités territoriales) se base sur la population communale INSEE, avec une réévaluation tous les ans. Cette réévaluation annuelle peut créer une différence avec les populations INSEE publiées.		

1.1. Territoire desservi

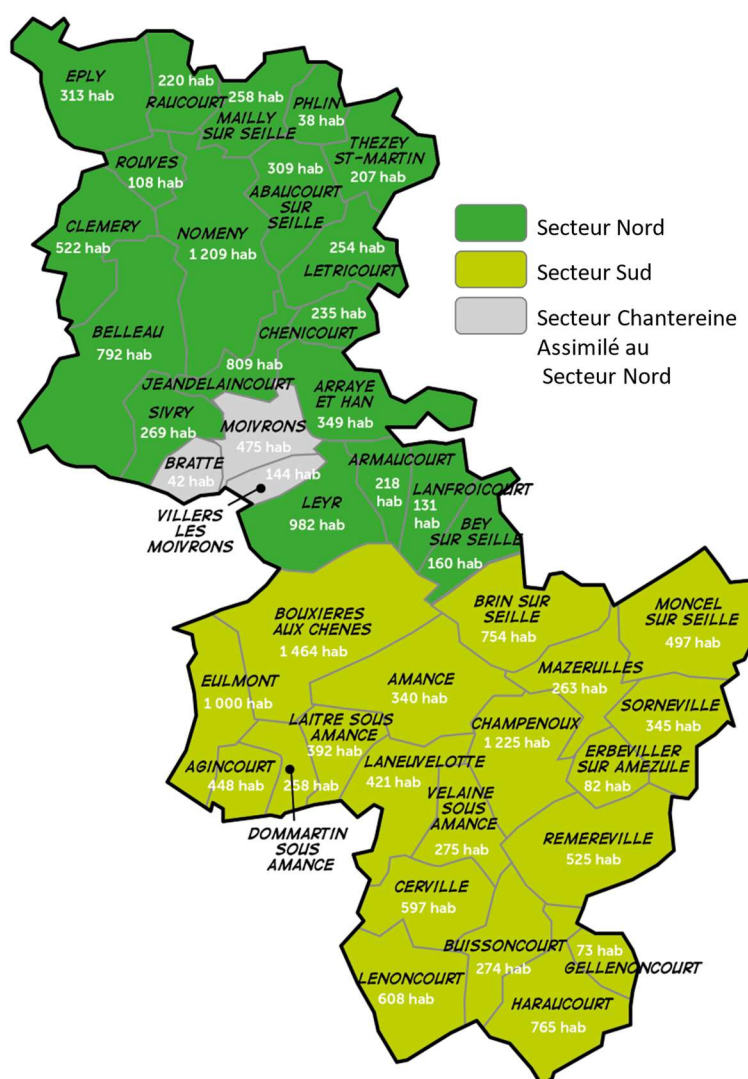
La Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné a été créée le 1er janvier 2017. Elle est issue de la fusion des collectivités suivantes :

- ✓ Communauté de Communes de Seille-et-Mauchères, créée le 1^{er} janvier 1999 (20 communes, Secteur Nord)
- ✓ Communauté de Communes du Grand Couronné, créée au 1er janvier 2003 (19 communes, Secteur Sud)
- ✓ SIVOM de Natagne et Chantereine, crée le 21 novembre 1994 (3 communes, Secteur Chantereine)

La Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné regroupe 42 communes de la région Grand Est (Figure 1).

Le territoire Seille et Grand Couronné se situe entre Nancy et Metz, à l'Est du Sillon Mosellan, au sein d'un espace dynamique, tout en conservant un fort caractère rural.

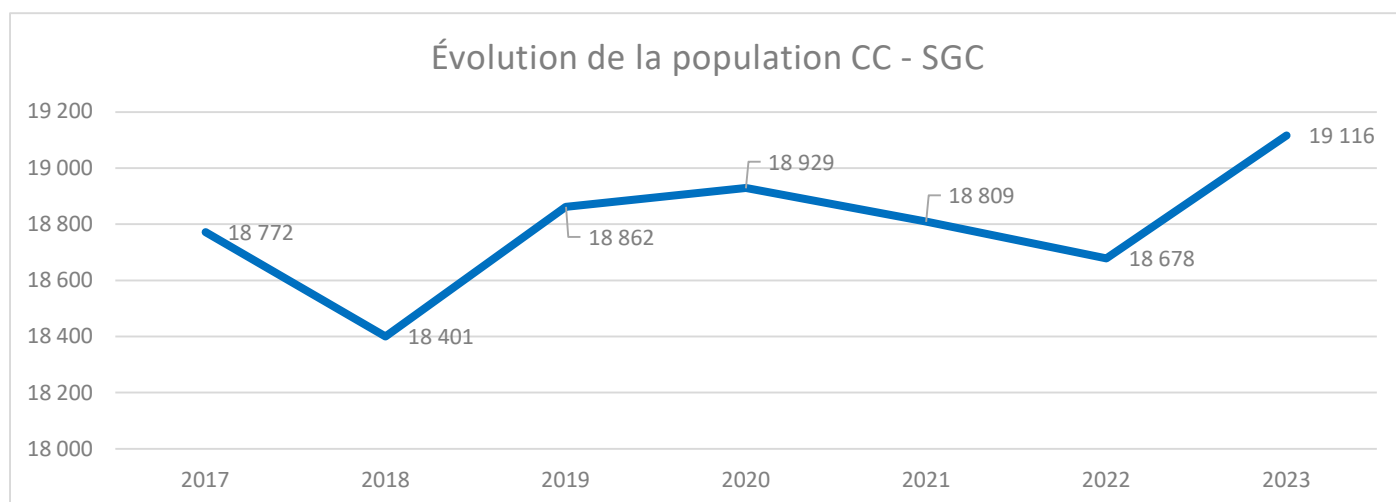
Figure 1 : Carte du territoire (populations au 1er janvier 2017)



Les populations utilisées dans la suite de ce document, notamment dans le calcul des ratios par habitant, sont les populations SINOE (outil d'analyse en ligne concernant les déchets ménagers, destiné aux collectivités territoriales). La population SINOE se base sur la population communale INSEE, avec une réévaluation tous les ans. Cette réévaluation annuelle peut créer une différence avec les populations INSEE publiées.

La population de la collectivité est en légère hausse par rapport à 2022 (+2 %). Nous avons passé le seuil des 19 000 habitants. Mais elle reste relativement constante depuis 2017 (Figure 2) :

Figure 2: Evolution de la population CCSGC de 2017 à 2023

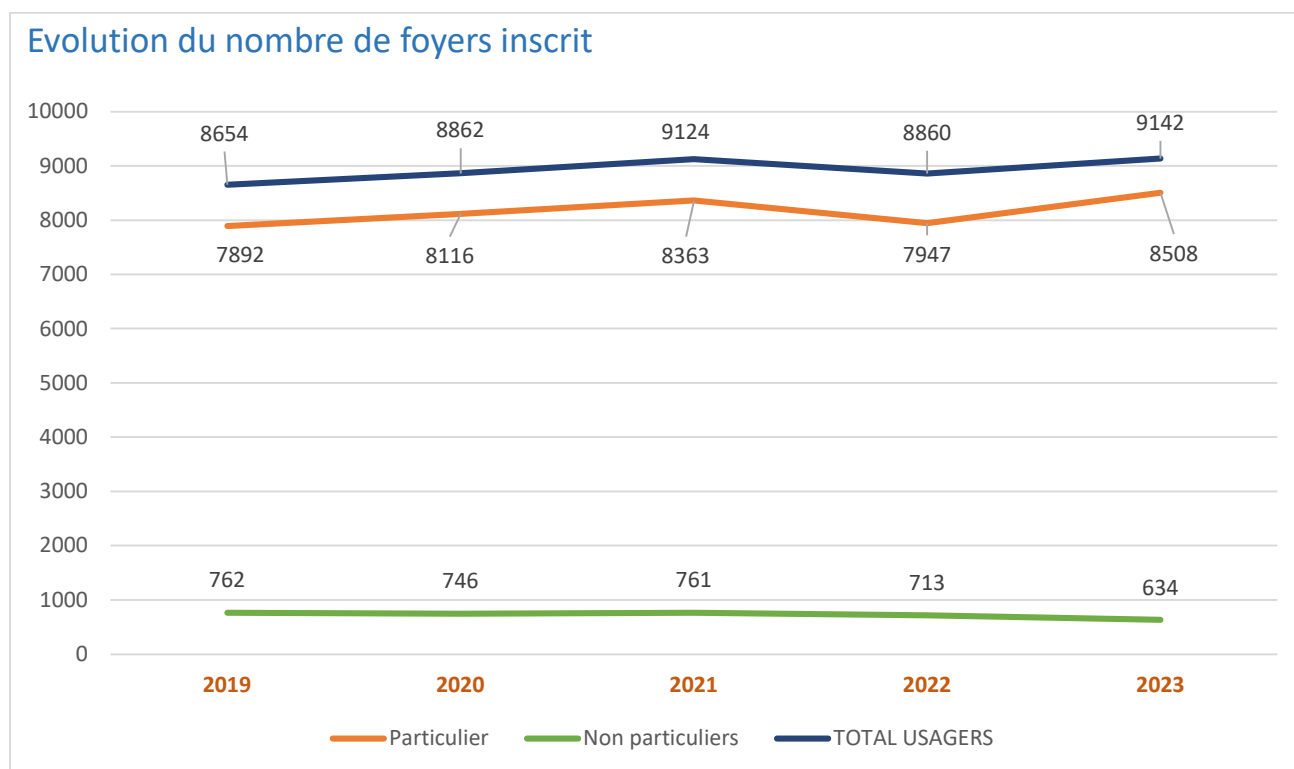


L'habitat de la communauté de communes est de type rural dispersé.

Le nombre de foyers inscrits au service prévention et gestion des déchets a légèrement augmenté (+3.2%) :
Comme les années précédentes, le service travaille ardemment à l'actualisation de son fichier usagers
Ce travail permet de limiter le remboursement ou l'annulation de facture.

Comme sur le reste de la France, une légère diminution des entreprises sur le territoire est à noter.

Figure 3 - Evolution des foyers inscrit au service



2. La prévention des déchets

2.1. Animations

L'année 2023 a été marquée par les actions de notre animatrice arrivée en 2022.

De nouvelles animations créées par notre animatrice du tri ont été proposées au jeune public (scolaire) de notre territoire. Nous avons pu répondre également à d'autres sollicitations de la part d'organismes extérieurs

Animations grand public

De nombreuses actions de promotion du compostage individuel et/ou partagé ont été menées sur le territoire. Des démonstrations pratiques et éducatives constituent un excellent moyen de sensibiliser le public.

En collaboration avec les communes, notre service a pu mettre en place quatre sites de compostage partagé et relancé celui d'Eulmont.



Installation du site de compostage partagé – JEANDELAINCOURT – RUE DU STADE

L'animatrice du tri et prévention a ainsi participé à plusieurs évènements sur le territoire :

Tableau 2 - Suivi des animations des événements du territoire

Commune	Effectif	Animation	DATE	Titre de l'évènement	Nb anim
HARAU COURT	9	COMPOSTAGE	17/02/2023	INITIATION COMPOSTAGE	1
CHAMPENOUX	20	COMPOSTAGE	17/03/2023	MARCHE/TRI	1
NOMENY	10	COMPOSTAGE	25/03/2023	MARCHE/TRI	1
CHAMPENOUX	12	COMPOSTAGE	31/03/2023	INITIATION COMPOSTAGE	1
				BIBLIOTHEQUE INITIATION	
LANEUVELOTTE	12	COMPOSTAGE	12/04/2023	COMPOSTAGE	1
CHAMPENOUX	3	COMPOSTAGE	14/04/2023	INITIATION COMPOSTAGE	1
EULMONT	15	COMPOSTAGE	15/04/2023	MARCHE/TRI	1
				BIBLIOTHEQUE INITIATION	
JEANDELAINCOURT	8	COMPOSTAGE	21/04/2023	COMPOSTAGE	1
CHAMPENOUX	35	COMPOSTAGE	23/04/2023	FETE DES PLANTES	1
CHAMPENOUX	3	COMPOSTAGE	05/05/2023	INITIATION COMPOSTAGE	1
CERVILLE	30	COMPOSTAGE	27/05/2023	FETE DE LA NATURE	1
CHAMPENOUX	1	COMPOSTAGE	23/06/2023	INITIATION COMPOSTAGE	1
CHAMPENOUX	4	COMPOSTAGE	06/07/2023	INITIATION COMPOSTAGE	1
EULMONT	7	COMPOSTAGE	10/07/2023	INITIATION COMPOSTAGE	1
CHAMPENOUX	2	COMPOSTAGE	18/07/2023	INITIATION COMPOSTAGE	1
CHAMPENOUX	4	COMPOSTAGE	08/09/2023	INITIATION COMPOSTAGE	1
CHAMPENOUX	20	COMPOSTAGE	16/09/2023	10 ANS AMAP'ZULLE	1
HARAU COURT	6	COMPOSTAGE	22/09/2023	INITIATION COMPOSTAGE	1
CHAMPENOUX	6	COMPOSTAGE	22/09/2023	INITIATION COMPOSTAGE	1
NOMENY	15	TRI	23/09/2023	MARCHE/TRI	1
NOMENY	2	COMPOSTAGE	11/10/2023	INITIATION COMPOSTAGE	1
LAITRE SOUS AMANCE	20	COMPOSTAGE	14/10/2023	FETE DE LA NATURE	1
JEANDELAINCOURT	8	COMPOSTAGE	02/11/2023	INITIATION COMPOSTAGE	1
EULMONT	15	TRI	18/11/2023	SERD SENSIBILISATION EMBALLAGES	1
CHAMPENOUX	10	TRI	21/11/2023	SERD SENSIBILISATION EMBALLAGES	1
NOMENY	15	TRI	22/11/2023	SERD SENSIBILISATION EMBALLAGES	1
LAITRE SOUS AMANCE	4	COMPOSTAGE	16/12/2023	INITIATION COMPOSTAGE	1
TOTAL	296		27		27

L'animatrice a pu sensibiliser **296** personnes du grand public au cours de ces animations qui ont reçu des retours positifs.

Il est à noter que le fête du fruit 2023 a été reportée à 2024. En 2022, 224 personnes y avaient été sensibilisées à l'intérêt du compostage.

En revanche, les actions d'animation grand public ont principalement été menées autour des bonnes pratiques du compostages partagé ou individuel afin d'amener un maximum d'utilisateurs à la réduction de ces biodéchets comme le préconise la loi AGEC 2020.



Inauguration site de compostage partagé – CHAMPENOUX – COMCOM

Animations scolaires

L'animatrice du tri, a réalisé un nouveau programme d'animations pour l'année scolaire 2022/2023. Elle a pu ainsi proposer à toutes les classes du territoire un panel d'animations allant du cycle 1 au cycle 4 (pour les enfants scolarisés de 3 à 16 ans). Les animations sont proposées et adaptées à l'âge et aux niveaux des élèves.

L'animation à destination du cycle 1 (maternelle et CP)

La course au tri a été la plus réservée par les enseignants de maternelle.

Un premier temps de sensibilisation est proposé par une reconnaissance à l'aveugle des principales matières que nous retrouvons fréquemment dans les déchets du quotidien. Le sens du toucher et l'observation des enfants sont éveillés. La difficulté a été adaptée en fonction de l'âge des enfants.

Pendant le temps de la course, les enfants sont incités à interagir et à agir en tant que citoyen de demain.

L'animation se termine par un temps créatif ayant pour objectif de donner une seconde vie aux déchets :
Les enfants ont créé leur monstre jardinier personnalisé.



Cycle 1 : « Monstre jardinier » - année scolaire 2022-2023



Ecole de Champenoux – cycle 1 : « la course au tri » - année scolaire 2022-2023

Les animations du cycle 2 (CE1 et CE2)

Elles ciblent la reconnaissance des matières de nos déchets, leur cycle de vie et leur recyclage.

Grace au basket tri, les élèves sont sensibilisés aux nouvelles consignes de tri, et apprennent à différencier les matériaux et les déchets de notre quotidien.

Avec l'aide de l'animatrice du tri, ils identifient les activités polluantes et sont éveillés aux écogestes de demain.

S'en suit une activité que l'enseignante aura choisi parmi animations suivantes :

- Le recyclage de papier à partir du papier usagé de leur classe en créant une nouvelle feuille vierge.
- La seconde activité proposée était le recycl'art. qui consiste à créer ses propres œuvres à partir des déchets de la classe, en s'inspirant des œuvres d'artistes Nancéiens comme Philippe GJD ou de la fresque « Bordalo II »



Ecole de Haraucourt – cycle 2 : « recyclage de papier » - année scolaire 2022-2023



Fresque Bordalo II – Nancy – 2020



Ecole de Réméréville – cycle 2 « Recycl'art » - année scolaire 2022-2023

Les animations du cycle 3 (CM1 et CM2)

La grande nouveauté de l'offre pédagogique scolaire 2022-2023 aura été de proposer au cycle 3 une animation en deux parties.

À partir d'exemples concrets d'exploitation des matières premières, de leurs transformations, de leur cycle de vie et de leur recyclage, l'animatrice du tri invite nos citoyens de demain à se positionner et à observer le monde qui les entoure et surtout à entrevoir l'enjeu du tri et du recyclage.

Dans un premier temps, ils ont pu aborder la notion de transformation et de réutilisation des matières, en créant un sac à vrac à partir de vieux tee-shirt.

Dans un second temps, ils sont invités à aborder la notion de biodégradabilité avec une initiation au compostage.

L'installation d'un composteur dans l'école a permis de mettre en pratique les notions acquises.



Publication livret pédagogique scolaire année 2022-2023

La proposition d'offre pédagogique a été quasiment entièrement renouvelée pour l'année scolaire 2022-2023.

Elle-ci s'appuie très fortement sur le programme scolaire officiel d'Eduscol comme préconisé par l'Education Nationale.

Le corps enseignant a accueilli très favorablement cette offre pédagogique ce qui a permis d'amener les enfants de 3 à 12 ans de notre territoire à devenir les écocitoyens de demain.

Les animations du Cycle 4- collège (6^e à la 3^e)

Hélas, l'animation du cycle 4 « être un écocitoyen de demain » n'a pas rencontré le succès escompté.

Cette animation proposait essentiellement d'aider et de soutenir les actions des éco délégués élus par les élèves de chaque classe.

Soutien à l'élection et aide aux choix d'actions collectives de réduction des déchets au collège ainsi que réalisation d'un cahier de brouillon personnalisé avec reliure japonaise.

Aucune demande n'a émané du professorat de notre territoire qui ne comprend qu'un seul établissement de ce type. Nous espérons un meilleur accueil pour l'année scolaire 2023-2024. Une cohésion d'équipe complète d'enseignants est difficile à obtenir par rapport à une classe d'école primaire.

Effectivement, cette animation prendrait sur le temps éducatif d'un seul professeur mais doit être suivie ensuite par l'équipe pédagogique complète de la classe concernée.

C'est un frein majeur que rencontrent tous les animateurs avec le cycle 4.

Entre février et décembre 2023, un total de 2239 élèves ont été sensibilisés aux pratiques de recyclage, de tri et de compostage.

La sensibilisation des enfants entraîne une sensibilisation de leurs parents et de leur entourage. Nous espérons que le programme 2023-2024 rencontre le même succès avec quelques nouvelles animations.

Les animations du livret 2023-2024 proposées :



- **Cycle 1** (maternelles et CP) : **Le conte du tri** permet une reconnaissance des matières principales des déchets du quotidien, l'apprentissage des consignes de tri et la création de supers animaux du tri.
- **Cycle 2** (école élémentaire, CE1, CE2) : **Emballé, c'est trié !** permet aux élèves d'identifier les déchets, de comprendre les consignes de tri, d'identifier les activités polluantes et connaître les comportements écocitoyens (réflexion sur la surconsommation par exemple).

L'animation se déroule dans un premier temps sur un basket-tri, puis au choix des enseignants, la fabrication de papier recyclé ou un recycl'art (tableau fait de déchets non recyclables).
- **Cycle 3** (école élémentaire, CM1, CM2) : **Agir autrement !** permet de comprendre la recyclabilité et la biodégradabilité des déchets en positionnant les enfants en tant qu'ambassadeur du tri de leur l'école et en leur permettant de créer un jouet à partir de matériaux recyclables.
- **Cycle 4** (collège) : **Être un éco citoyen de demain !** permet d'amener la réflexion sur les modes de consommation, de production durable et de positionner l'élève en tant qu'acteur du changement.

Animations jeunes publics

Tableau 3 - suivi des animations jeune public

SUIVI ANIMATIONS JEUNE PUBLIC					
Commune /établissement	Niveau	Effectif	Animation	Dates	Nombre d'Animation
MJC NOMENY	3 à 11 ans	25	TRI	18/04/2023	1
MJC NOMENY	3 à 11 ans	25	COMPOSTAGE	20/04/2023	1
MJC NOMENY	12 à 17 ans	11	COMPOSTAGE	20/04/2023	1
TIC TAC ACCUEIL	6 à 12 ans	20	TRI	20/07/2023	2
ACCUEIL LOISIR CERVILLE	6 à 12 ans	22	TRI	11/08/2023	2
TOTAL		103		5	7

Les animations jeunes publics concernent les enfants hors temps scolaires, elles se déroulent principalement dans les centres d'accueil et de loisirs durant les vacances scolaires de printemps et d'été.

Pour l'année 2023, l'animatrice du tri a proposé une activité autour du célèbre jeu de rôle « Le Loup Garou de THIERCELIEUX », adapté en version « Trash Garou ». Une création complète et originale de l'animatrice du tri dont le principal thème est la lutte contre les dépôts sauvages !

Ce divertissement est à destination des enfants entre 6 et 12 ans, par groupe de 6 à 8, adaptable en intérieur comme en extérieur.

Tous les enfants participants ont adoré incarner les différents personnages de l'activité « Trash Garou ». Une session de jeu dure environ 30 minutes et implique la coordination de tous les joueurs.

Le message principal a bien été assimilé par les participants.

Au total, environ **50** enfants ont participé à ce nouveau jeu au centre de loisir Tictac Accueil de Haraucourt et au centre de loisir de Cerville.



Autre proposition faite à la MJC de Nomeny : une course de relais sensibilisant à la réduction du gaspillage alimentaire.

Ce module consiste à retrouver les ingrédients nécessaires à la fabrication du pain selon une recette fournie par l'animatrice, chaque ingrédient étant représenté sur une image dissimulée dans le lieu où se déroule l'animation. Les enfants ont pu ainsi comprendre que cet aliment simple et commun nécessite beaucoup d'énergie et de matières premières pour sa confection.

Malgré cela le pain est trop souvent gâché et jeté à la poubelle par une grande majorité des foyers français.

Il est pourtant simple de le réutiliser de multiple façon : pain perdu, chapelure, croûtons C'est également un aliment simple à portionner.

Ces notions sur la réduction de gaspillage alimentaire ont bien été intégrées.

Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)



SERD 2023 – Nomeny – Crédit Nelly JELEN

La SERD s'est déroulée sur tout le territoire du 16 au 24 novembre 2023.

Le thème de cette année était « les emballages ». L'animatrice du tri a proposé des temps de rencontre et d'échanges avec les usagers autour de la réduction des emballages. Ces rendez-vous se sont déroulés sur différents points du territoire :

- Marché d'Eulmont le 18 novembre 2023
- La superette de Champenoux le 21 novembre 2023
- La superette de Nomeny le 22 novembre 2023
- Ecole primaire de Réméréville le 24 novembre 2023



2.2. Inaugurations site de compostages partagés

Pour 2024, afin d'appliquer la loi AGEC qui consiste à proposer aux usagers une solution de traitement de leurs biodéchets, les élus ont opté pour la mise en place de composteurs partagés et la vente de composteurs individuels à prix réduits. Les composteurs en bois sont fabriqués par les membres du chantier d'insertion.

A la demande des communes, 4 sites de compostage partagé ont été mis en place et un 5^e réhabilité. Chaque site a été inauguré.

Une campagne de sensibilisation a accompagné chaque installation.

L'animatrice du tri et guide composteur a pu initier les habitants aux bonnes pratiques du compostage partagé. Pour assurer sur place le relais et l'entretien des composteurs, plusieurs référents volontaires ont été formés.

Des livrets permettent au guide composteur, notre animatrice du tri et aux référents d'effectuer un suivi du site.

Les installations ont eu lieu en mars, juin, octobre et novembre 2023.

Les premiers résultats sont encourageants.

Ils permettront une distribution gratuite de compost aux usagers, dès le printemps 2024.

L'entretien régulier des composteurs est assuré par la guide composteur-animatrice du tri environ tous les 15 jours.

Le référent, lui, assure le contrôle régulier du site. Nous avons ainsi pu mettre en place une bonne collaboration entre les référents et la guide composteur.



2.3. Distribution de composteurs individuels

Nouveauté 2023 : l'arrêt complet de la vente des composteurs en plastique et vente uniquement de composteurs en bois.

La fabrication étant assurée par le chantier d'insertion de la Comcom nous avons pu proposer 3 tailles de composteurs individuels afin d'être au plus proche des desideratas et des besoins de nos concitoyens.

Malgré les difficultés rencontrées pour l'approvisionnement en bois, nous avons pu répondre à la demande.

Nous proposons donc des composteurs en mélèze de 200L, 500L et 1000L au prix de 30€, 40€ et 50€.

Ces dimensions permettent de convenir au plus grand nombre selon la composition de leur foyer, de leur production de biodéchets, l'espace dont chacun dispose. Ainsi même une personne seule peut s'équiper à moindre coût.

Nous prenons en compte les commandes tout au long de l'année et attribuons les composteurs sur rendez-vous.

Les personnes n'ayant pas les moyens matériels ou physiques de venir les chercher peuvent se les faire livrer et installer à domicile par notre équipe technique moyennant un forfait de seulement 20€.

La Comcom a vendu, en 2023, 89 composteurs de différentes tailles. Aucun retour négatif ne nous est parvenu. Cette action rencontre un réel succès.

Lors de la remise des composteurs, la guide composteur dispense ses meilleurs conseils ainsi que des brochures explicatives afin que l'utilisateur puisse démarrer et entretenir son propre site de compostage sereinement. Elle reste attentive et à l'écoute pour toutes questions ou doutes rencontrés.

Sur 2023, la vente de composteur a totalisé une recette de 4 086€ et une dépense de matériaux à hauteur de 10 943.40€.

La différence représente le subventionnement de la Comcom auquel il faut rajouter la main d'œuvre du chantier d'insertion.

Cette opération sera prolongée en 2024. Une modification de tarif est toutefois à prévoir car les matériaux sont en constante augmentation.

2.4. Autres actions de prévention

Nous mettons gratuitement à disposition des bacs de pré tri avec les consignes de tri et des gobelets réutilisables aux associations et communes du territoire qui organisent des manifestations. Que ce soient les bacs ou les gobelets, une personne mandatée doit venir les retirer sur rendez-vous au siège de la Comcom à Champenoux auprès de notre service. Après la manifestation, nous leur demandons de les rendre nettoyés, secs, et dans leur intégralité.

Sur notre territoire et tout au long de l'année, nous avons pu mettre à disposition pour 25 manifestations différentes, des bacs de pré tri ou des gobelets ou des « bacs manifestations » selon les sollicitations de chacun.

Ces actions favorisent la prévention et la réduction des déchets lors de ces rassemblements, souvent gros producteurs de débris.

Initiative différente : aller à la rencontre des usagers sur les marchés. Cela permet effectivement de toucher un public plus large et diversifié. Elle favorise non seulement la sensibilisation au tri, mais aussi l'établissement d'un dialogue direct et constructif avec les citoyens. L'animatrice du tri a remarqué des changements et des retours positifs à la suite de ces interventions.

Le public adulte contrairement au jeune public a plus de difficulté à intégrer les notions de prévention des déchets et l'étendu du service rendu. C'est pourquoi il est important de continuer ces actions autant auprès du jeune public que des usagers.

En 2024, l'animatrice du tri et guide composteur devra renouveler et perpétuer ses actions de préventions sur tout le territoire.



Gobelets consignés et réutilisables

Il est essentiel d'encourager chacun à réfléchir sur la production de déchets et les moyens de les réduire.

Il est important de comprendre que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit.

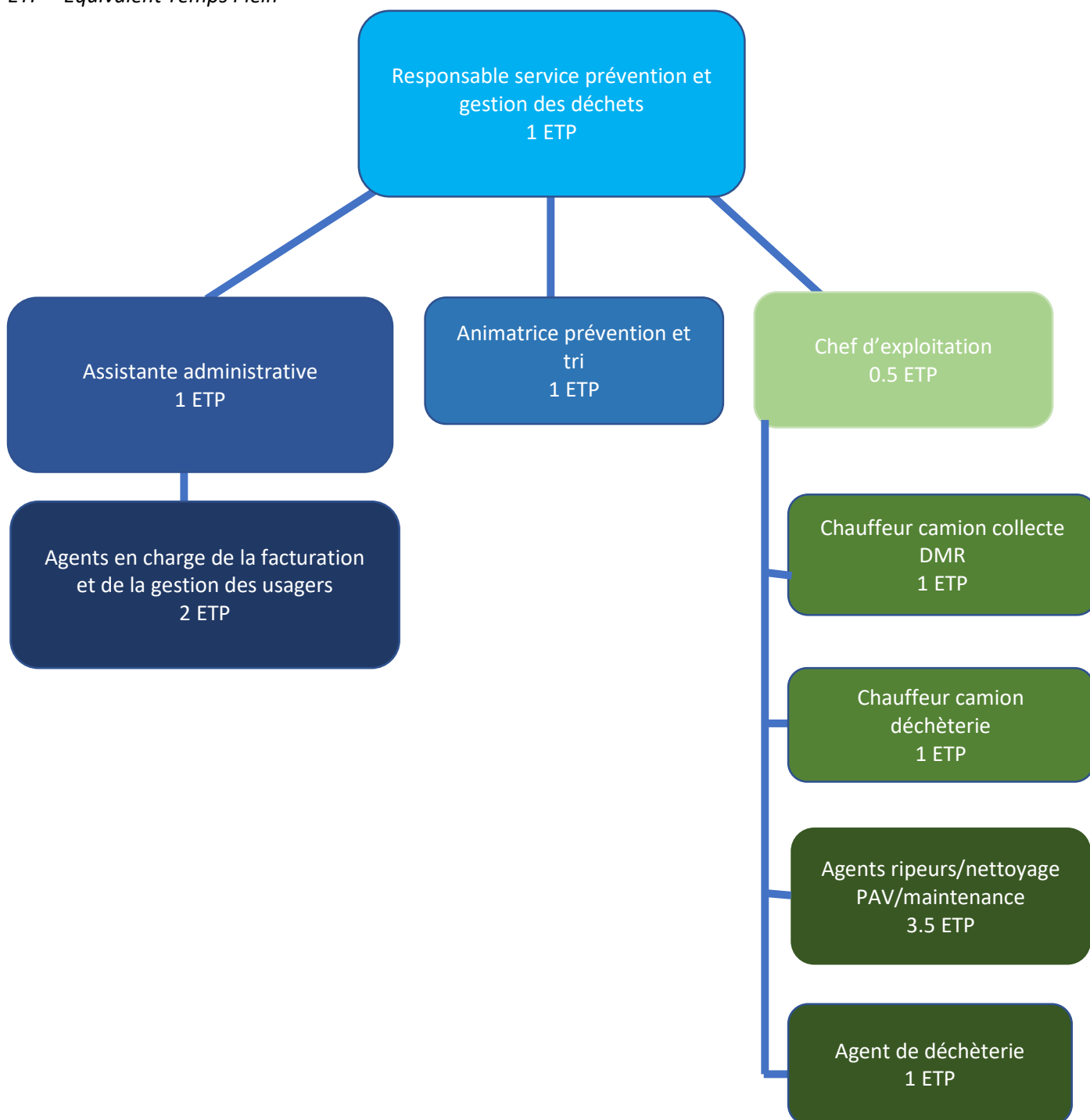
3. Les emplois au sein du service de prévention et de gestion des Déchets

Le Service de gestion et prévention des Déchets emploie en moyenne 12 personnes à plein temps :

Nous pouvons souligner que, malgré de longues absences pour maladie de 2 agents au sein du service de gestion des usagers et le poste de chef d'exploitation resté vacant pendant une longue période en raison de difficultés de recrutement, le personnel présent a fourni de gros efforts pour combler ces absences.

La mise en place de la collecte tous les 15 jours en 2022 est un autre fait notable, car en 2023, cette nouvelle organisation a été intégrée par les usagers. Le personnel s'est bien adapté et le service a pu ainsi réduire son temps de gestion.

ETP = Equivalent Temps Plein



4. Bilan des charges et des recettes

4.1. Charges

4.1.1. Marchés des prestations en cours

Les contrats publics pour la collecte et le traitement des déchets ont été renouvelés le 1er janvier 2022 pour une durée maximale de quatre ans.

Chaque année, le coût de ces services est ajusté selon des formules prédéfinies qui tiennent compte des évolutions annuelles.

Les montants annuels indiqués dans le Tableau ci-dessous sont basées sur les marchés en cours.

Ces montants peuvent varier en fonction des quantités de déchets collectés et traités au cours de l'année, ainsi que des fluctuations des prix.

Tableau 4 – suivi des prestataires

Prestataires	Type contrat	Montant annuel 2023 HT
ONYX EST VEOLIA	➤ Traitement par incinération des DMR	292.932 €.
SUEZ CITEO Groupement : REVIPAC PAPREC SUEZ	➤ Collecte multi-matériaux	226 637 €.
	➤ Traitement multi-matériaux et refus de tri	226 837 €.
	➤ Rachat matériaux	- 102 884 €.
		= 123 953 €.
MINERIS	➤ Traitement des déchets industriels banals (tout-venant déchèterie)+ TGAP	125 769 €
	➤ Collecte et transport du verre	56 785 €.
	➤ Rachat du verre	- 27 793 €.
LINGENHELD		= 28 992 €.
	➤ Traitement du bois	29 742 €.
	➤ Traitement des gravats	4 320 €.
	➤ Traitement des cartons de déchèterie	3 970 €.
	➤ Rachat carton	- 717 €.
NANCY COMPOST		= 3 253 €.
	➤ Traitement des plâtres	5 600 €.
ESKA DERICHEBOURG	➤ Traitement des déchets verts	2 546 €.
CEDILOR	➤ Rachat de ferrailles	- 17 515 €.
CEDILOR	➤ Collecte et traitement des DMS	15 258 €.
TOTAL		<u>841 487 €.</u>

Bien que le tonnage des déchets ménagers résiduels (DMR) par habitant ait diminué de 2.88% (de 104 à 101 kg/hab.), le coût global des contrats a augmenté de 5.17% en 2023. Cette variation s'explique principalement par les révisions annuelles des prix, notamment pour la collecte des multi-matériaux, mais aussi par une forte baisse de la valeur de rachat des matériaux (collecte sélective et déchèterie).

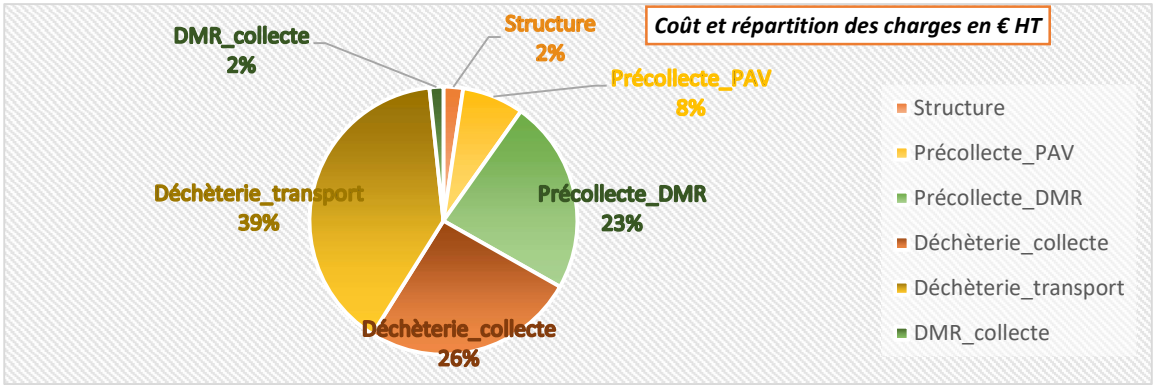
Investissements

Le service fait face à des restrictions budgétaires afin de contenir le cout global. De ce fait, aucun investissement n’a été fait en 2023. Certaines dépenses ne pourront cependant pas être repoussées trop longtemps.

Le montant de **119 460.73€ HT** annoncé en investissement en 2023, correspond à l’amortissement des investissements réalisés au cours des années antérieures pour :

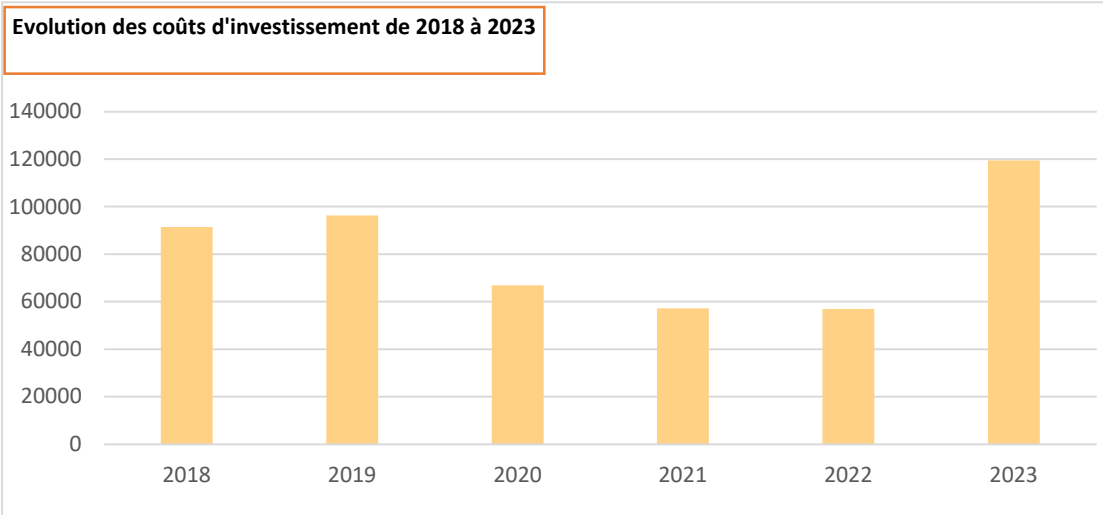
- **La pré-collecte des DMR** par l’achat des bacs pucés pour l’harmonisation du territoire. Ces investissements se sont faits sur plusieurs périodes depuis 2014 jusque 2020 pour les derniers. Ils seront amortis jusqu’en 2027.
- **La collecte des DMR** par l’achat du camion de collecte (achat en 2016) qui est amorti jusqu’en décembre 2024.
- **La pré-collecte des PAV**, par l’achat des bornes de tri en 2015 principalement et quelques-unes souvent d’occasion en 2018,2020. Leur amortissement se terminera fin 2025.
L’amortissement de l’installation et des extensions de plateforme pour les PAV (en 2015) perdurera jusqu’en 2033. Celui d’une camionnette achetée d’occasion en 2021 se terminera en 2026.
- **La collecte et le transport en déchèterie** par les investissements pour la mise aux normes : travaux réalisés en 2020 et 2022 amortis jusqu’en 2037. L’amortissement des bennes achetées en 2020 et d’un camion en 2022 prendra fin en 2029.
- **La structure** par l’achat du logiciel de gestion des usagers STYX en 2018, et amorti jusqu’en 2023 inclus, puis en 2022, par la reprise de la base de données « Véolia » ainsi qu’un module d’ajout de lignes de facturation qui seront amortis en 2024.

Figure 4 -Coût et répartition des charges en € HT



Quelques amortissements se termineront au 31/12/2023 comme celui des travaux de déchetterie de 2008 l’achat d’une partie des bacs pucés de 2018, des logiciels STYX (2018) et SIMPLICITI (2021) ainsi que celui de l’achat de panneaux informatiques de 2008.

Figure 5 - Evolution des coûts d'investissement de 2018 à 2023

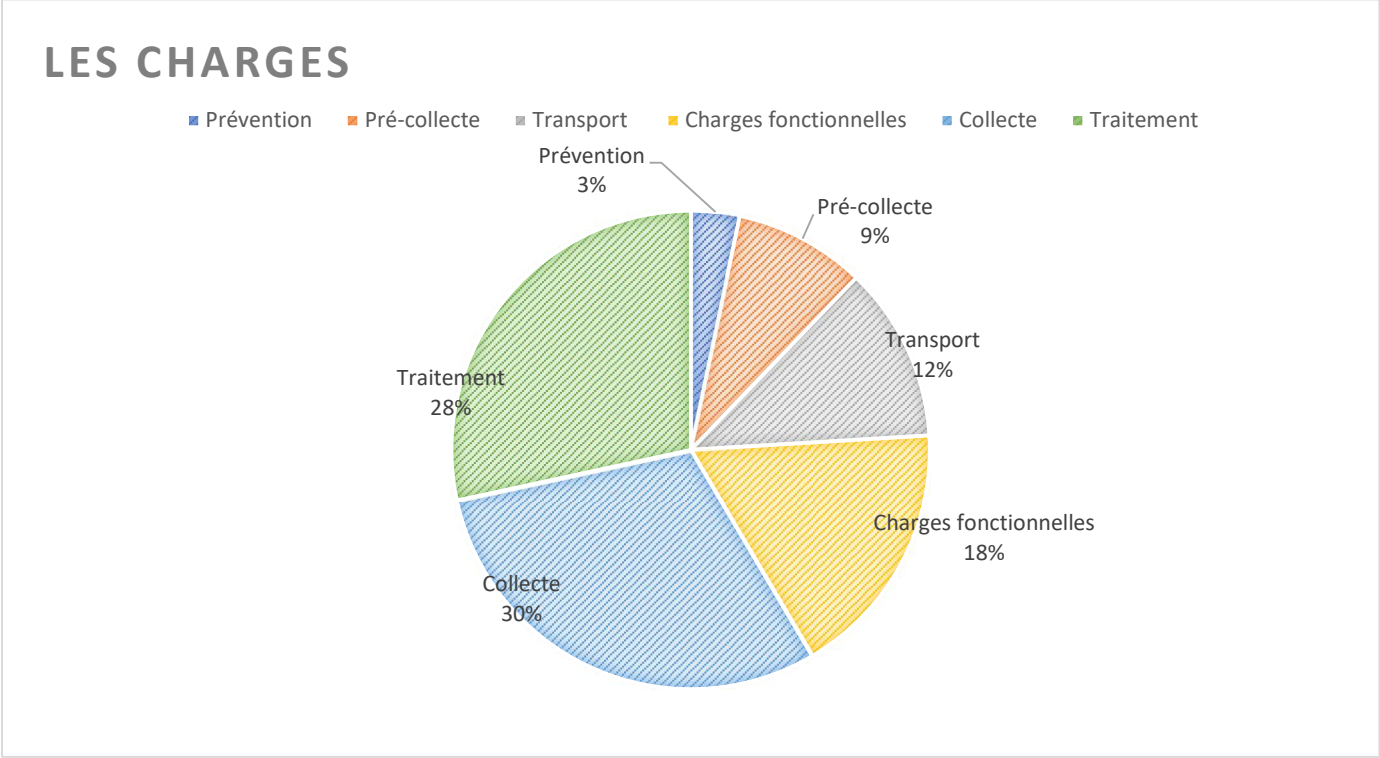


4.1.2. Nature des charges

Le coût total des charges pour 2023 est de **1.83 M€ HT**

Dans le détail, ce sont les charges de collecte qui ont le coût le plus élevé suivies des charges traitement (DMR, PAV et déchèterie)

Figure 6 -évolution des coûts d'investissement de 2018 à 2023



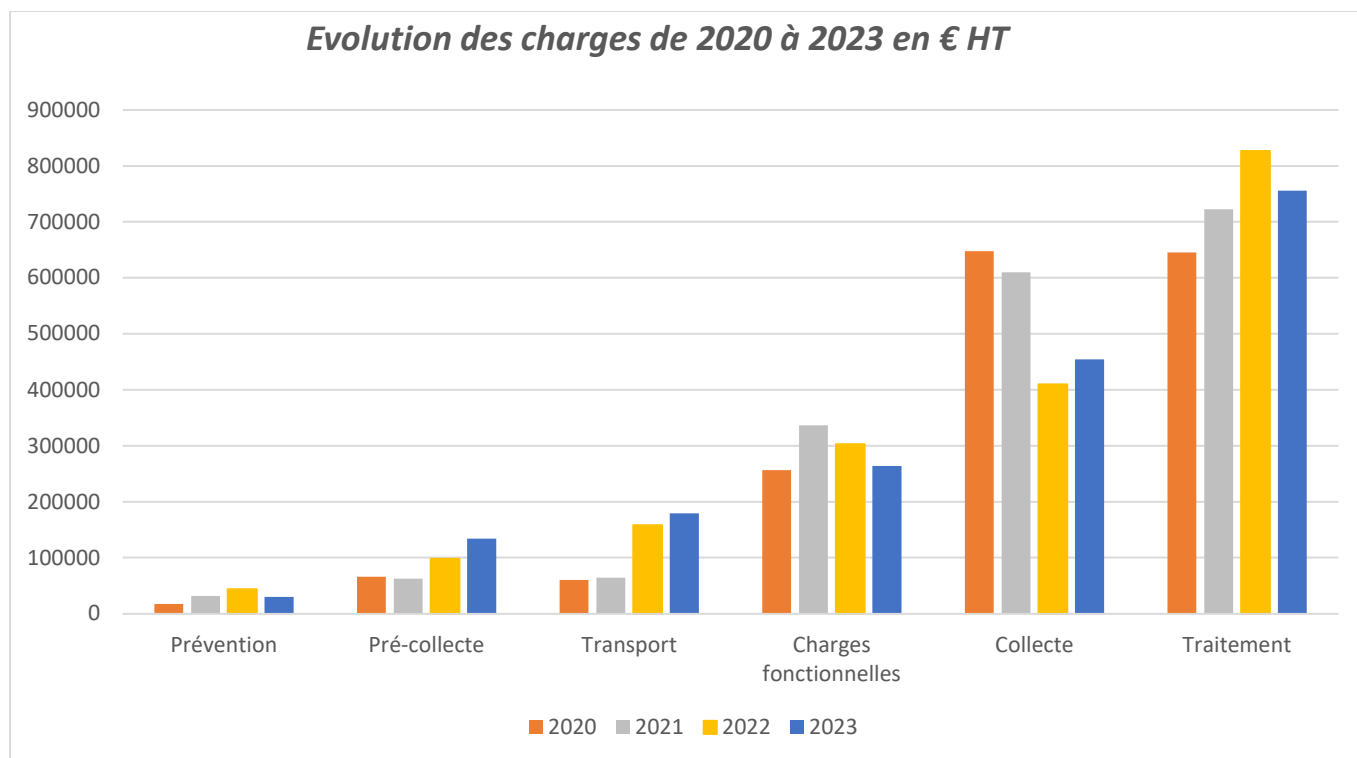
Les charges fonctionnelles incluent les coûts liés à la structure de l’organisation, tels que les frais de gestion et de facturation des usagers, ainsi que les dépenses de communication.

Tableau 5 - suivi des postes de charges

Postes des Charges	2023
Prévention	49 881.20 €
Pré-collecte	134 125.75 €
Transport	178 950.70 €
Charges fonctionnelles	263 953.62 €
Collecte	454 427.28 €
Traitement	755 678.40 €
Total charges matrice (HT)	1 837 016.94 €

MATRICE ADEME : Les données pour 2023, calculées à partir d'une matrice nationale, diffèrent de celles de 2022, établies sur une base régionale. Ce passage à l'échelle nationale a induit des variations importantes dans les chiffres produits entre 2022 et 2023.

Figure 7-Evolution des charges de 2020 à 2023 en € HT



Les coûts de traitement des déchets augmentent chaque année et continueront de croître. Cette hausse est principalement due à l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), qui s'applique aux traitements des déchets ultimes, comme l'incinération et l'enfouissement.

L'objectif de cette taxe est de réduire les activités polluantes qui génèrent des déchets.

La TGAP est beaucoup plus élevée pour l'enfouissement, ce qui explique en partie pourquoi le choix du traitement des Déchets Ménagers Résiduels (DMR) s'est orienté vers l'incinération plutôt que l'enfouissement dans le cadre du nouveau marché de 2022.

En 2023, le passage en régie complète pour la collecte des Déchets Ménagers Résiduels (DMR) et la pérennisation de la collecte une semaine sur deux, ainsi que la collecte en multi-matériaux pour les Points d'Apport Volontaire (PAV), ont permis de maîtriser les coûts de collecte et de traitement des déchets

Grace aux efforts de chacun, **les charges fonctionnelles** ont diminué par rapport à 2022 et atteignent le niveau de 2020.

Les charges de transport continuent d'augmenter en 2023. Cette augmentation est principalement due à la forte variation des prix du gazole tout au long de l'année, ce qui a entraîné des coûts supplémentaires pour le transport des déchets. Les fluctuations des prix du carburant ont rendu difficile la prévision des dépenses, contribuant ainsi à une hausse globale des charges de transport.

Les charges de pré-collecte et collecte ont augmenté de manière significative en 2023, principalement en raison des investissements réalisés en 2022 (achats de matériel). Ces investissements, bien que nécessaires pour améliorer l'efficacité et la qualité du service, ont entraîné une hausse automatique des charges de pré-collecte. Cette augmentation reflète les dépenses engagées précédemment pour moderniser les équipements et optimiser les processus de collecte.

Les charges de prévention ont légèrement augmenté en 2023.

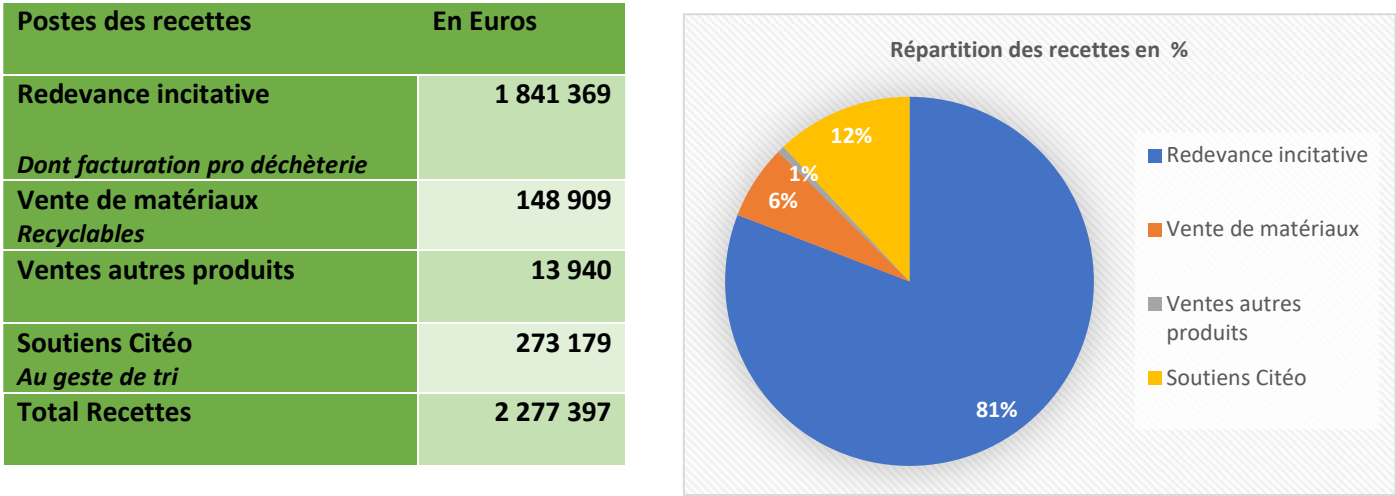
La prévention joue un rôle crucial car elle permet de sensibiliser les habitants et de les informer sur les bonnes pratiques pour réduire leurs déchets. Cette légère augmentation des coûts est principalement due à la hausse législative des salaires.

4.2. Recettes

Le total des recettes de 2023 est de **2.27M€ HT**.

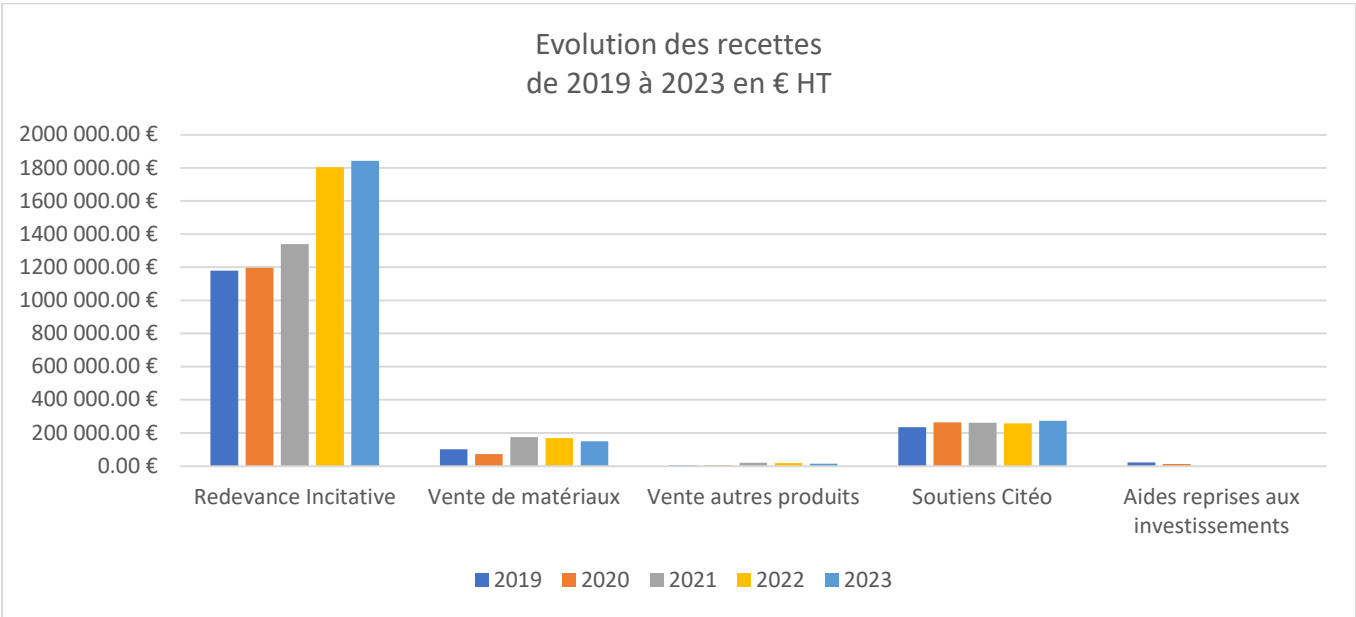
La redevance incitative est la principale source de financement du service, soit **81%**.

Figure 8 -Répartition des recettes en € HT



Depuis 2019, les différentes augmentations de la redevance incitative ont permis de suivre l’accroissement des charges, afin de garder un budget équilibré.

Figure 9 - Evolution des recettes de 2019 à 2023 en € HT



En 2023, la vente des matériaux a baissé mais reste supérieur à 2019 et 2020. Cette diminution est due à plusieurs facteurs socio-économiques, notamment la guerre en Ukraine qui perdure, la crise énergétique, les coûts de transport élevés et les augmentations du SMIG.

Beaucoup de matériaux ont vu leur prix de rachat baisser, en particulier les multi-matériaux et la ferraille, qui représentent les plus fortes reventes de la collectivité.

Les soutiens perçus de CITEO sont restés relativement constants grâce au contrat en cours, valide jusqu’à la fin de l’année 2023. La baisse relevée cette année est principalement due à la diminution des tonnages collectés.

En ce qui concerne le papier et l’emballage plastique de produit frais, la production et la distribution diminuent au niveau national, ce qui impacte également leur collecte et leur recyclage. Cette tendance devrait se poursuivre dans les années à venir, notamment en raison de l’arrêt de la distribution de publicité papier par certaines grandes enseignes et les obligations légales.

5. Flux de Déchets

5.1. Déchets Ménagers Résiduels

5.1.1. Organisation du service

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la collecte des DMR est réalisée intégralement en régie, contrairement aux années précédentes où elle était réalisée sur une partie du territoire en prestation et l'autre partie en régie.

En 2022, le 1^{er} constat était que les bacs des DMR n'étaient levés en moyenne que toutes les 3 à 4 semaines, le 2nd fut que le passage en régie permettait d'optimiser les coûts avec une collecte des DMR en fréquence de **C0.5**, c'est-à-dire une semaine sur deux.

En 2023, les bacs de déchets ménagers résiduels (DMR) sont ramassés directement chez les habitants sur l'ensemble du territoire par le service. Ces déchets sont ensuite déposés à Val'Ergie, à Ludres, où ils sont incinérés par la société ONYX EST VEOLIA. La collecte se fait une semaine sur deux sur les communes et est répartie sur 4 jours / par semaine pour l'ensemble du territoire.

Cette année, le service a réorganisé la tournée de collecte afin de l'optimiser et de réduire les coûts de carburant, de main d'œuvre et d'entretien des véhicules. En conséquence, le jour de collecte a été modifié pour quelques communes. Ces modifications visent à rendre le service plus efficace et moins coûteux, tout en maintenant une qualité satisfaisante pour les habitants.

Tableau 6 - Répartition des collectes de 2022

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Semaine paire	⇒ Amance ⇒ Clémery ⇒ Jeandelaincourt ⇒ Laitre sous Amance ⇒ Moivrons ⇒ Villers lès Moivrons	⇒ Cerville ⇒ Champenoux ⇒ Lenoncourt	⇒ Abaucourt ⇒ Armaucourt ⇒ -Arraye et Han ⇒ Lanfroicourt ⇒ -Leyr	⇒ Bey sur Seille ⇒ Brin sur Seille ⇒ Mazerulles ⇒ Sornéville
	⇒ Dommartin /s Amance - VILLAGE			⇒ Laneuvelotte ⇒ La Bouzulle
Semaine impaire	⇒ - Buissoncourt ⇒ - Erbeviller s/ Amezule ⇒ - Gellenoncourt ⇒ - Haraucourt ⇒ - Moncel s/ Seille ⇒ - Réméréville	⇒ - Agincourt ⇒ - Bouxières aux Chênes ⇒ - Bratte ⇒ - Dommartin /s Amance - PIROUE ⇒ - (Grand) Belleau ⇒ Sivry	⇒ - Eulmont ⇒ -Nomeny	⇒ Chenicourt ⇒ Eply ⇒ Létricourt ⇒ Mailly sur Seille ⇒ Phlin ⇒ Raucourt ⇒ -Rouves ⇒ Thézey St Martin
				⇒ Velaine /s Amance
Particularité	Commune ayant changée de jour en 2022			⇒ Ferme des Allouettes + Rue de METZ (NOMENY)

5.1.2. Données techniques

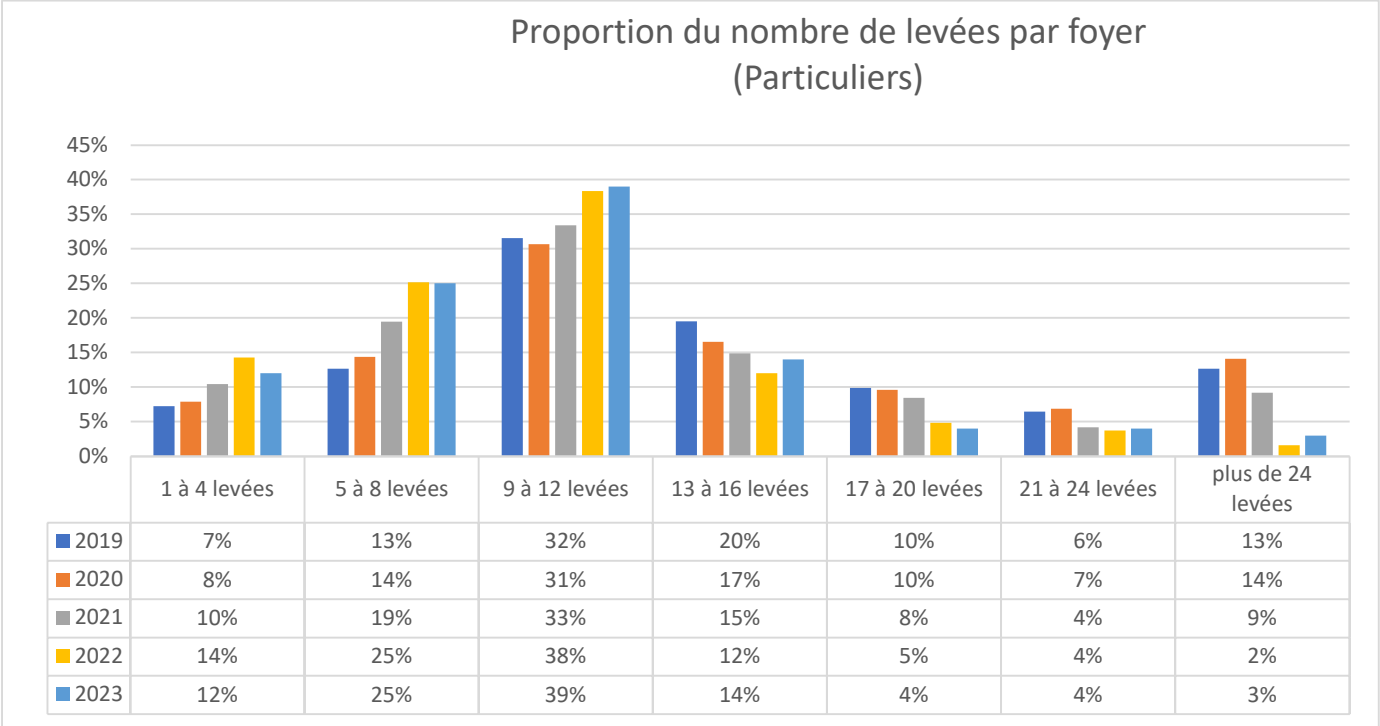
Collecte

Pour assurer la collecte, la régie possède un camion de type BOM (Benne Ordure Ménagère, spécialement conçu pour la collecte des ordures ménagères. Notre BOM est d’une contenance de 16M³, adapté à la récupération des ordures ménagères. Il est équipé d'un système de levage automatique et d'un compacteur pour maximiser sa capacité.

Dans la part fixe de la redevance incitative facturée aux habitants, 12 levées annuelles sont incluses. Au-delà, des levées supplémentaires sont facturées suivant le tarif en vigueur.

En 2023, une nette majorité des foyers (76 %) a réduit la fréquence de levage de ses poubelles à moins de 13 fois par an, témoignant d'une tendance à la baisse continue. À l'inverse, le nombre de foyers effectuant plus de 12 levées a diminué de manière significative.

Figure 10 - Evolution des levées annuelles de particuliers depuis 2020



En 2023, la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné a effectué un total de 79 477 levées de bacs, soit une baisse de 8,87 % par rapport à l'année précédente. Parmi ces levées, 73 832 concernaient les particuliers.

Pour les particuliers : le nombre de bacs actifs est de 7 176 et le nombre de levées supplémentaires est de 28 503
Pour les Non-ménages (les professionnels, administrations et associations) le nombre de bacs actifs est de 438 et le nombre de levées supplémentaires est de 3 644 (soit une moyenne de plus de 8 levées supplémentaires par bac)
Plus de la moitié des bacs de cette catégorie ont une capacité de 660 ou 240 litres, ce qui suggère une production de déchets beaucoup plus importante par rapport aux particuliers.

On Observe donc une Inégalité dans la production de déchets. Les Non-ménages, bien qu'étant moins nombreux en termes de bacs, produisent une quantité de déchets plus importante, en moyenne.

En conclusion : L'année 2023 a été marquée par une légère diminution du nombre total de levées de déchets sur le territoire de la CCSGC. Si les particuliers ont globalement réduit leur production de déchets, les Non-ménages, bien que moins nombreux, ont généré une quantité de déchets par bac significativement plus importante. Cette disparité pourrait souligner la possibilité d'adapter les modalités de collecte en fonction des spécificités de chaque catégorie d'usagers.

Figure 11 - Evolution du nombre de kg de DMR par habitant par an

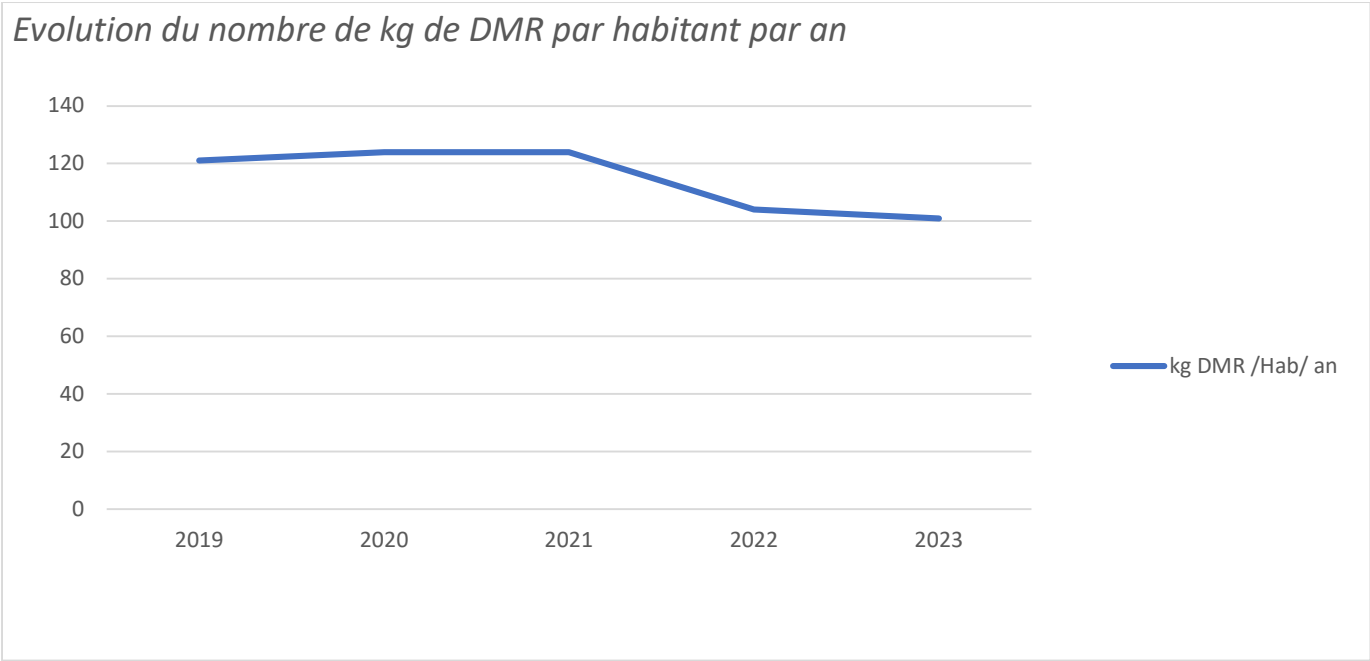
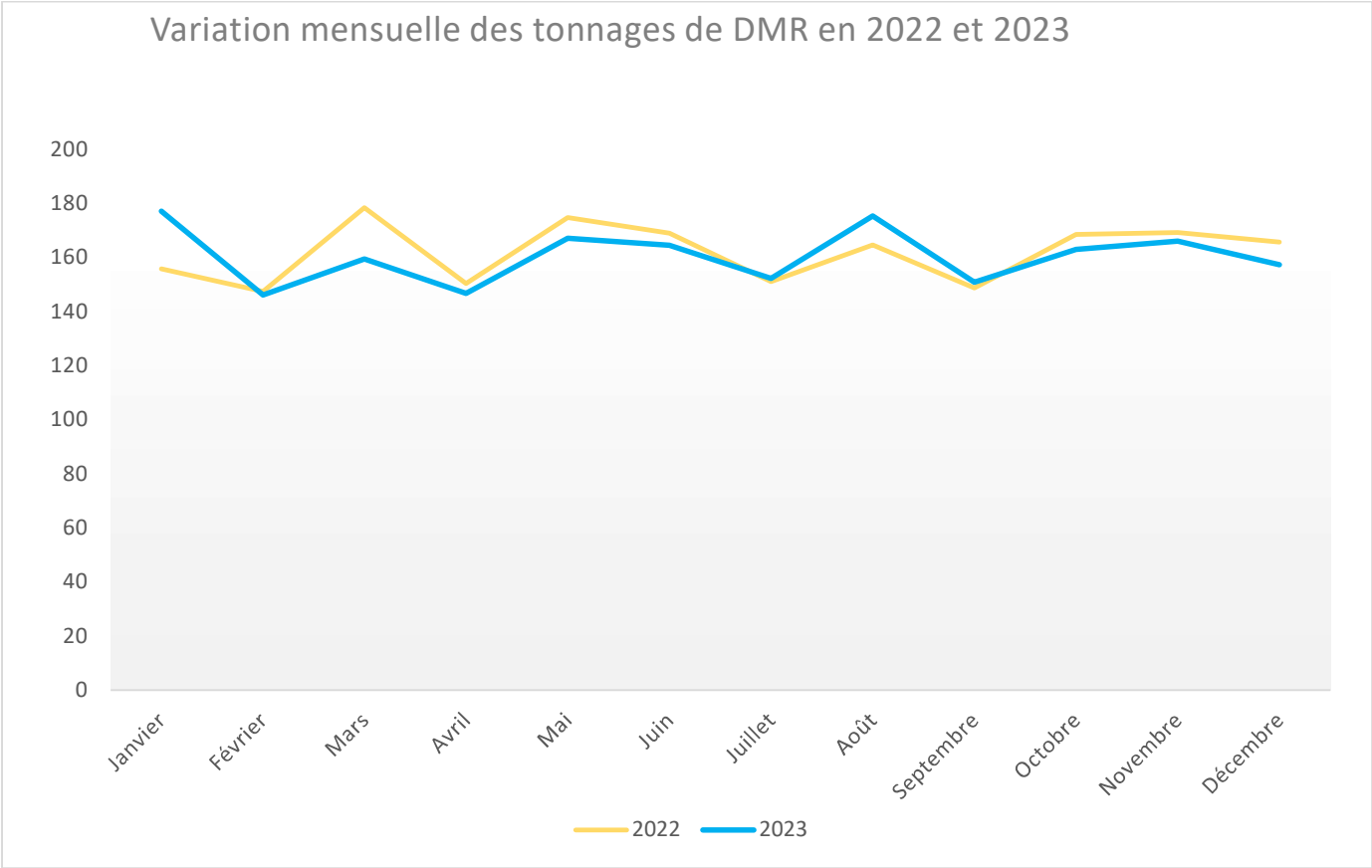
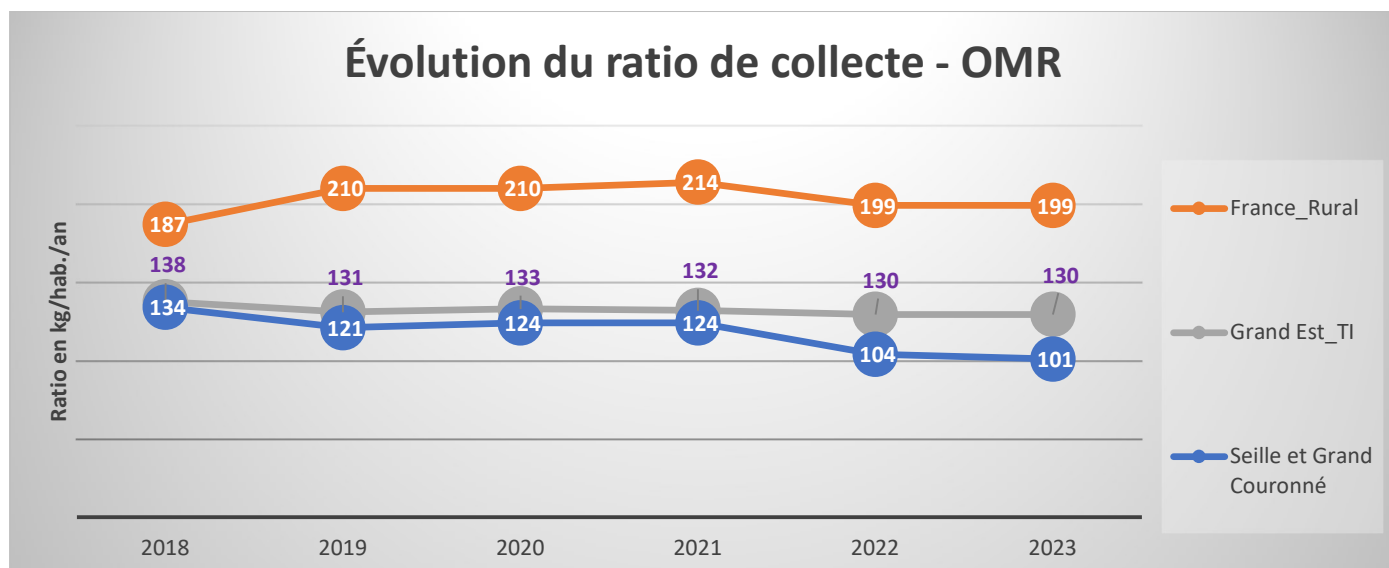


Figure 12 - Variation mensuelle des tonnages de DMR 2021 et 2022



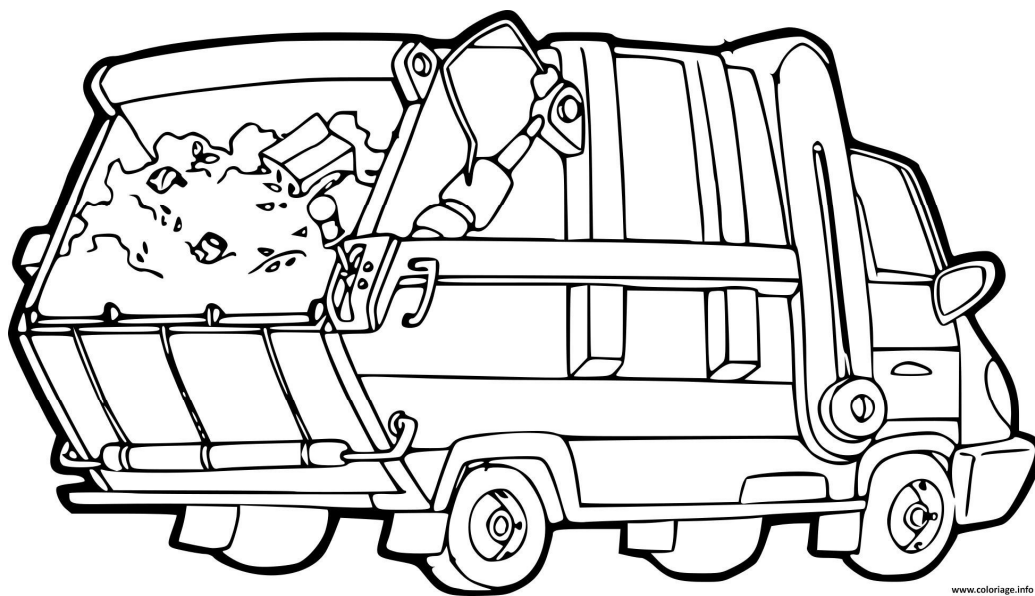
Globalement, les tonnages collectés suivent la même tendance en 2022 et 2023.

Figure 13: Evolution du ratio de collecte des DMR



En comparant les données de l'ADEME (2021), nous notons une tendance à la baisse continue des tonnages de DMR depuis 2018.

Si nous comparons nos résultats à ceux d'autres collectivités du Grand Est en redevance incitative, il apparaît que la quantité de DMR collectée par habitant et par an est inférieure, tant au niveau régional que national. Ces résultats positifs nous incitent à poursuivre nos actions en faveur de la réduction des déchets, en ligne avec les objectifs nationaux.



Traitement



Les déchets ménagers résiduels de notre territoire sont confiés à l'expertise d'ONYX EST VEOLIA.

Grâce à un processus rigoureux, 100% de ces déchets ont été traités par incinération sur le site de Ludres en 2023. Cette solution, non seulement garantit une élimination sûre et efficace des déchets, mais contribue également à la production d'énergie à partir de ressources qui seraient autrement perdues. En optant pour l'incinération, nous favorisons une gestion durable des déchets tout en réduisant notre impact environnemental.

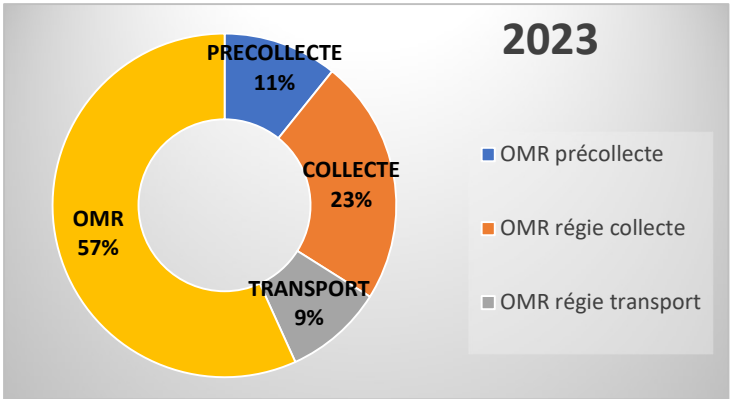


5.1.3. Données financières

Pour 2023, le coût de pré-collecte, collecte et traitement des déchets ménagers résiduels (DMR) est de **542 611.56 €**. Ce montant est calculé sans les frais de structure et de communication mais les charges salariales sont incluses. La somme la plus importante se rapporte au traitement des DMR :

Figure 14-Répartition des coûts des DMR

DMR	2023
PRECOLLECTE	62 057€
COLLECTE	133 574€
TRANSPORT	53 814 €
TRAITEMENT	327 253 €
Total	542 611 €



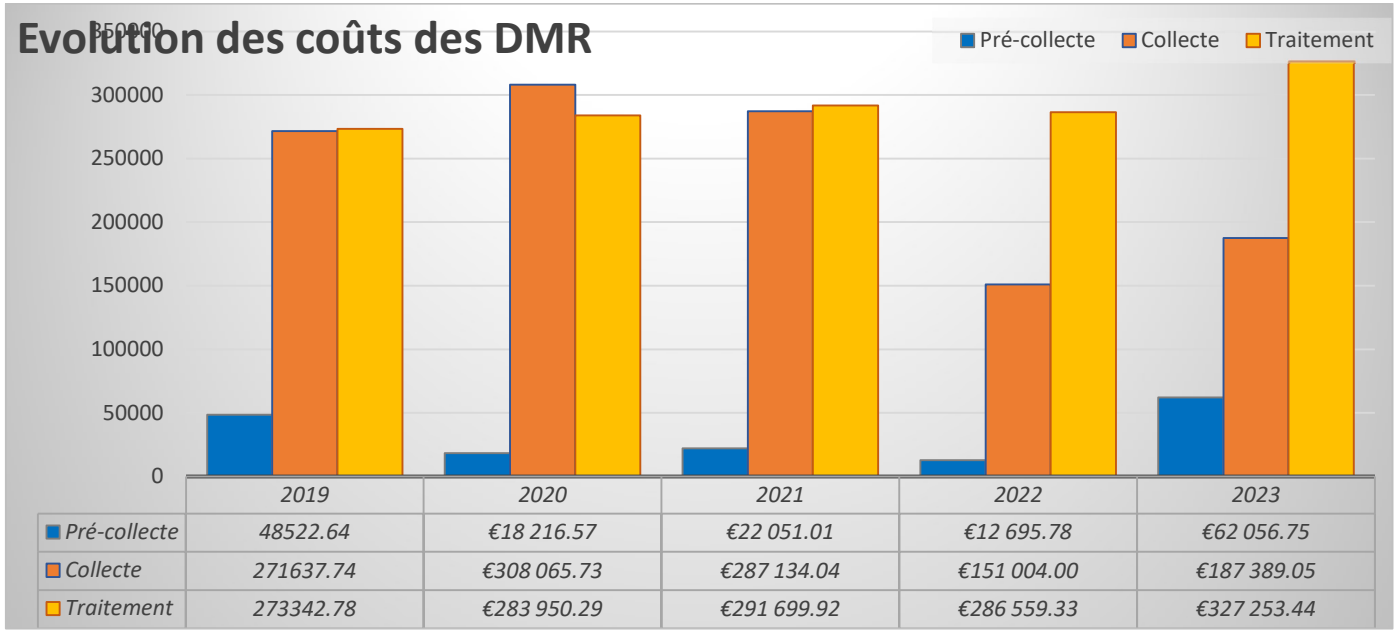
La pré-collecte correspond à la phase préparatoire de la collecte. Elle comprend l'acquisition et l'amortissement d'équipements et la planification des opérations de déploiement et de gestion des bacs sur le terrain.

Le transport des DMR englobe des coûts non négligeables liés au carburant et à la maintenance du véhicule de collecte.

La collecte comprend majoritairement les charges salariales des agents affectés à la collecte et d'autres frais annexes comme les assurances du véhicule de collecte.

L'incinération constitue le principal mode de traitement des DMR. Cette option permet de réduire la TGAP par rapport à l'enfouissement. Toutefois, les coûts associés à cette méthode sont amenés à augmenter en raison de l'augmentation de cette taxe et des réévaluations contractuelles. Une réduction des volumes à traiter pourrait atténuer cette hausse.

Figure 15 - Evolution des couts des DMR



Depuis 2022, la collecte en régie, réalisée une semaine sur deux, a nettement réduit les coûts de collecte des DMR. Bien que les prix de traitement aient augmenté en 2023 par rapport à 2022, le coût global des 3 postes de DMR reste nettement inférieur à ceux des années antérieures à 2022.

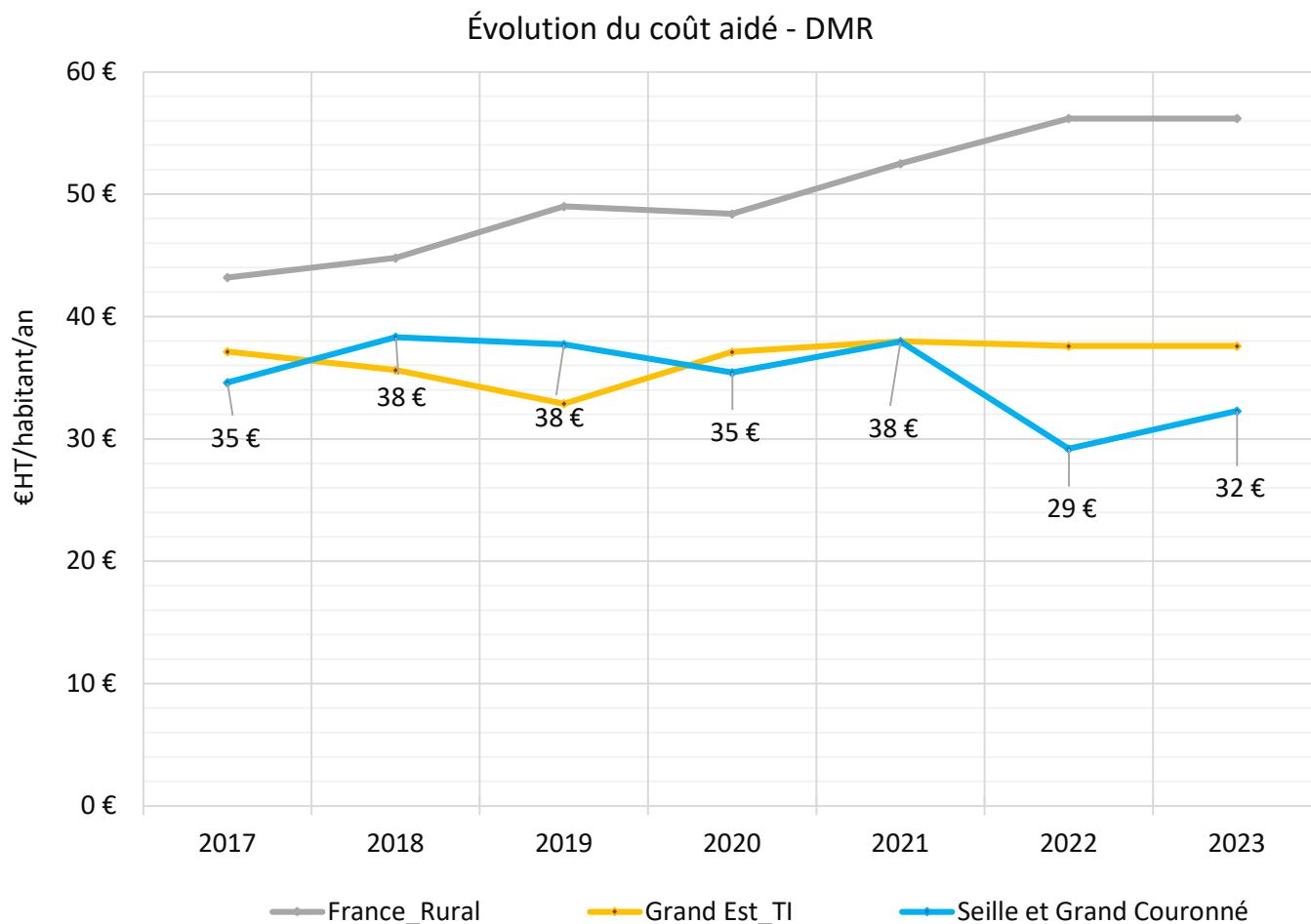
Ainsi le coût annuel des DMR a fortement baissé grâce aux changements effectués (régie et collecte par quinzaine).

Coût aidé

Définition : Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité lorsque les soutiens, reventes et aides ont été déduits du coût total.

Le coût aidé des DMR, après avoir subi une hausse importante en 2021, a connu une baisse significative en 2022. Cette performance témoigne de l'efficacité de nos actions et de notre engagement en faveur d'une gestion durable des déchets. En 2023 malgré un contexte économique marqué par l'inflation et la hausse des coûts de l'énergie, notre collectivité a réussi à maîtriser les coûts liés à la gestion des DMR.

Figure 16: Comparaison du coût aidé de la gestion des DMR



Notre Comcom s'est distinguée par une gestion rigoureuse des déchets ménagers et assimilés (DMA) Grâce à une constante optimisation de nos processus et des tournées de collecte, nous avons réussi à réduire nos coûts de gestion.

Notre coût aidé par habitant se positionne parmi les plus faibles des collectivités rurales du Grand Est pratiquant la tarification incitative (données ADEME 2022). Ces résultats, bien en deçà des moyennes nationales rurales témoignent de l'efficacité de notre politique de gestion durable des déchets et de notre capacité à générer des économies tout en respectant la stricte conformité de la réglementation en vigueur.

Dépôts sauvages

Définition : « Un dépôt illégal de déchets, plus communément appelé « dépôt sauvage », est la résultante d'abandons de déchets par une ou plusieurs personnes, identifiées ou non, entraînant une accumulation anarchique de déchets divers ou parfois de même type sur un terrain privé, le plus souvent sans accord du propriétaire des lieux, mais parfois par l'occupant des lieux lui-même, ou dans l'espace public en dehors des endroits autorisés par l'autorité administrative responsable de cet espace public. »

Nos points-tri sont régulièrement souillés par des dépôts sauvages, composés d'objets « encombrants » ou de déchets ne pouvant être recyclés. Ces pratiques incorrectes ont un impact direct sur la gestion des déchets et réduisent l'efficacité de notre système de tri-sélectif. Chaque déchet inapproprié engendre des frais supplémentaires pour son traitement et diminue la qualité des matériaux recyclés

Depuis 2019, notre communauté de communes s'est engagée à offrir un environnement propre et accueillant à ses habitants. Pour cela, nous avons mis en place un service de nettoyage de tous les points d'apport volontaire. Grâce à ce dispositif, nous avons pu réduire significativement l'impact visuel des dépôts sauvages et améliorer la qualité de notre cadre de vie.

Malgré des craintes initiales de nos usagers liées à la réduction de fréquence de collecte, le passage à la collecte C0.5 en 2022 n'a pas entraîné en 2023 d'augmentation significative des dépôts sauvages aux points de tri.

Bien que nous observions une très légère augmentation de ces incivilités à l'échelle régionale et nationale, nous restons mobilisés et poursuivons nos actions de sensibilisation auprès des habitants. En collaborant avec les écoles et les associations locales, nous souhaitons encourager chacun à adopter les bons gestes de tri et à préserver notre environnement commun.

Malgré l'identification de certains individus responsables de dépôts sauvages, le nombre de plaintes déposées reste faible. En raison des spécificités de la répartition des pouvoirs de police, c'est au maire ou à ses adjoints qu'il appartient de saisir la justice, car la CCSGC ne peut pas intervenir directement.

Photo EST Républicain 2023– Dommartin sous Amance



La notion de dépôt illégal de déchets, plus communément appelé « dépôt sauvage », recouvre de multiples infractions, dont la caractérisation et les sanctions sont prévues par plusieurs Codes (environnement, pénal, forestier...). Les amendes forfaitaires peuvent atteindre 1 500€.

Dans certains cas grave après comparution devant un juge, la peine peut atteindre 2 ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amendes (375 000€ pour les personnes morales)

Caractérisation des DMR

L'année 2022 a vu la réalisation d'une campagne de caractérisation des déchets ménagers résiduels par la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné. Cette étude vise à mieux comprendre le contenu de nos poubelles. Bien que non renouvelée en 2023, ses conclusions restent pertinentes pour améliorer notre gestion

Contexte : Le bureau d'étude ANETAME avait été mandaté pour réaliser la caractérisation sur des échantillons, selon la méthode CARADEME



En 2022 le premier constat a été de trouver une proportion importante de recyclables dans ces déchets ménagers. Les recyclables à destination du tri en point d'apport volontaire étaient présents aux alentours de 20%, dont 11% d'emballages, 6.5% de papiers-cartons et 3% de verre.

Presque 5% des recyclables à déposer en déchèterie ont également été retrouvés, il y avait par exemple des lampes, des piles et du textile.

Beaucoup de biodéchets étaient présents dans les DMR, ils représentaient environ 42% de l'ensemble des déchets. Presque 12% étaient du gâchis alimentaire comme des légumes encore consommables, des briques de crème non ouvertes, etc.

Les déchets ultimes, qui n'ont pas de filières de recyclage, ne représentaient que 33% du total. Seuls ces déchets doivent être jetés dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles. En triant correctement, nous contribuons à réduire le volume de déchets et à favoriser le recyclage

La caractérisation des déchets ménagers résiduels (DMR) menée en 2022 sur notre Comcom, a mis en évidence une part importante de matériaux recyclables encore présents dans les bacs

Cela démontre que les DMR collectés peuvent encore amplement réduire. La communication et les animations sur le tri et la prévention sont donc importantes pour aller en ce sens. En renforçant la sensibilisation des citoyens, il est possible d'optimiser la valorisation des ressources et de diminuer significativement l'impact environnemental de nos déchets.

5.2. Collecte sélective



5.2.1. Organisation du service

Depuis le 1er janvier 2020, le tri des emballages s'est simplifié : tous, sans exception, peuvent désormais être déposés dans les conteneurs multi-matériaux de couleur bleu ou jaune et le verre dans les conteneurs verts

Tableau 7 : Organisation de la collecte sélective des recyclables en PAV

FLUX	PRÉCOLLECTE	COLLECTE	TRAITEMENT	VALORISATION	TRAITEMENT DES REFUS
Multi-matériaux	Conteneur bleu et jaune 	Une à trois fois par semaine selon PAV En prestation SUEZ	Tri Les emballages sont triés sur le site de CITRAVAL à Chavelot depuis le 1er janvier 2023.	Recyclage Différents recycleurs	Incinération et/ou - Enfouissement
Verre	Conteneur vert 	Une semaine sur deux en majorité En prestation MINERIS		Recyclage SGS St Menge	

Fait marquant 2023, la fermeture du centre de tri d’Epinal mi-décembre 2022, SUEZ a proposé un centre de tri de substitution. Les emballages sont triés sur le site de CITRAVAL à Chavelot tout près d’Epinal, depuis le 1er janvier 2023.

Le renouvellement des marchés de collecte et de traitement des déchets en 2022 a entraîné un changement, les emballages et les papiers, auparavant collectés séparément, sont désormais réunis dans un même flux pour être triés ultérieurement. Cette compilation a permis d'optimiser les coûts de collecte.
En 2023 des ajustements de fréquences de collecte de certains PAV ont été réalisées au cours du 1er semestre.
Des PAV ont été renforcés ou déplacés afin de répondre aux besoins des usagers.
Une amélioration progressive de l’utilisation des conteneurs et une réduction des incidents liés au débordement des bacs ont été constatés par les équipes de nos prestataires et les nôtres.

5.2.2. Données techniques

Afin de faciliter le tri, 67 points d'apport volontaire sont déployés sur l'ensemble du territoire, garantissant ainsi un accès à proximité pour chaque habitant. Chaque PAV est équipé d'au moins un conteneur pour chaque flux à valoriser, permettant ainsi à chacun de contribuer à la réduction des déchets et à leur recyclage.

Tableau 8 : PAV en 2023 par flux de déchets

	Multi-matériaux	Verre	Total
Nombre de conteneurs	164	74	238
Nombre d’habitants par conteneur	116 hab.	258 hab.	
Tonnages collectés	1098	834	1932

Tout au long de l'année, nous avons optimisé le réseau de points d'apport volontaire en procédant à des ajustements réguliers. Cette démarche nous a permis de maintenir une couverture optimale du territoire et de faciliter l'accès au tri pour tous les usagers.

Parallèlement, nos interventions de maintenance régulières sur les conteneurs mettent en évidence un vieillissement progressif du matériel. Ce constat souligne la nécessité d'envisager le renouvellement progressif du parc de conteneurs afin de garantir la pérennité du service de collecte.

Grâce à notre participation à l'appel à projets CITEO : « Amélioration de la collecte de proximité », nous avons pu acquérir en 2022, quelques conteneurs d’occasion et neufs. Les subventions ont également contribué à soutenir la communication autour du système de collecte multi-matériaux.

En 2023 les contraintes budgétaires nous ont contraints à reporter nos investissements, mais nous espérons et prévoyons de poursuivre la modernisation de notre réseau de collecte dans les années à venir.

Les tonnages de recyclables hors verre ont connu une croissance continue de 2017 à 2022. Cependant, 2023 marque un léger fléchissement de cette tendance, se traduisant par une baisse du taux de recyclage par habitant. Ce recul pourrait s'expliquer par la baisse de l'activité économique, la diminution du pouvoir d'achat des ménages français et l’amorce d’un changement des habitudes de consommation.

Figure 17: Evolution des tonnages collectés des flux de recyclables en PAV

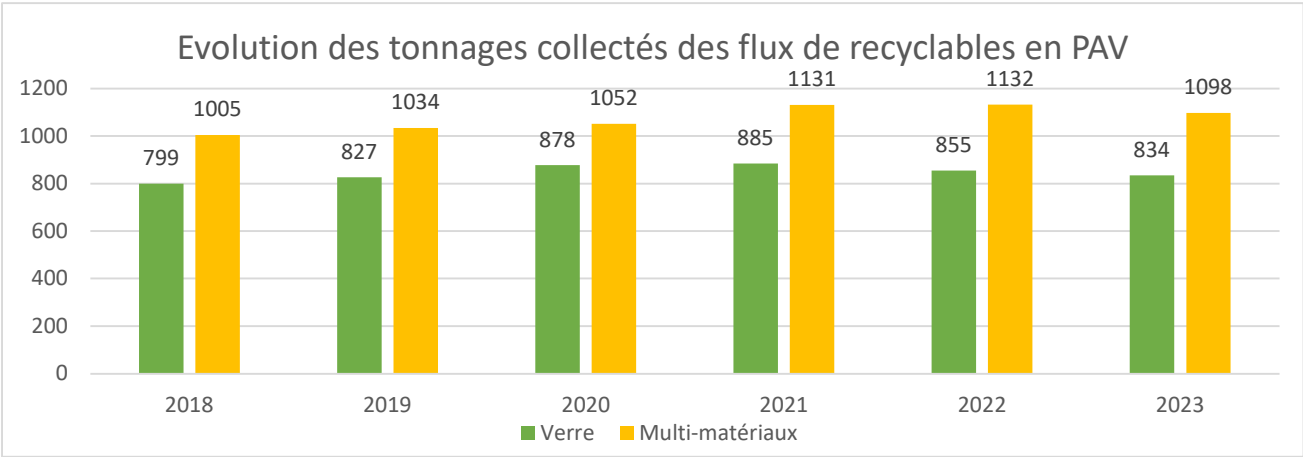
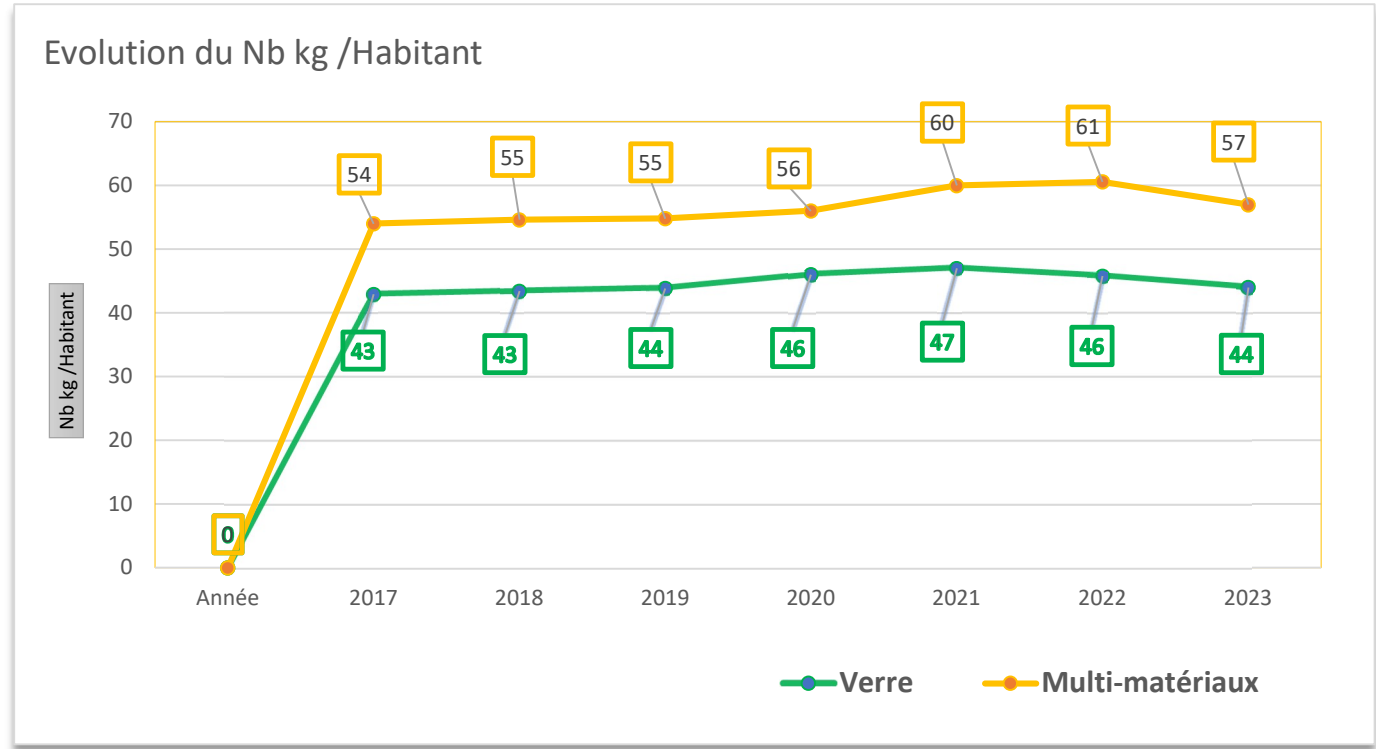
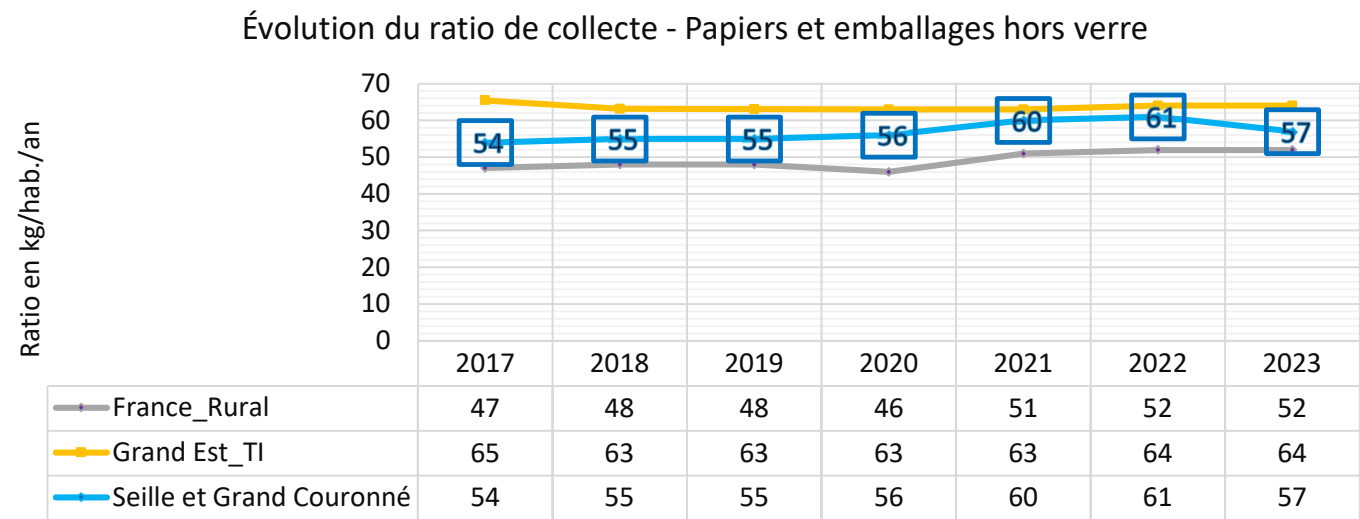


Figure 18 - Evolution du nombre de kilo par habitant collectés des flux de recyclables en PAV



La baisse des tonnages d’emballages et de verre collectés depuis 2021 intervient lors de la période postpandémie de Covid-19, ce qui soulève des interrogations sur les évolutions de nos modes de consommation. Rappelons également que depuis 2022, les grandes sociétés de distributions sont incitées à réduire la dotation de publicité en porte à porte et à réduire les emballages plastique des fruits et légumes. Autres facteurs probables, la baisse d’approvisionnement dans les surfaces de ventes couplée à la hausse des prix a pu inciter les consommateurs à réduire leurs dépenses et à acheter moins de produits emballés.

Figure 19: Evolution du ratio de collecte des papiers et emballages

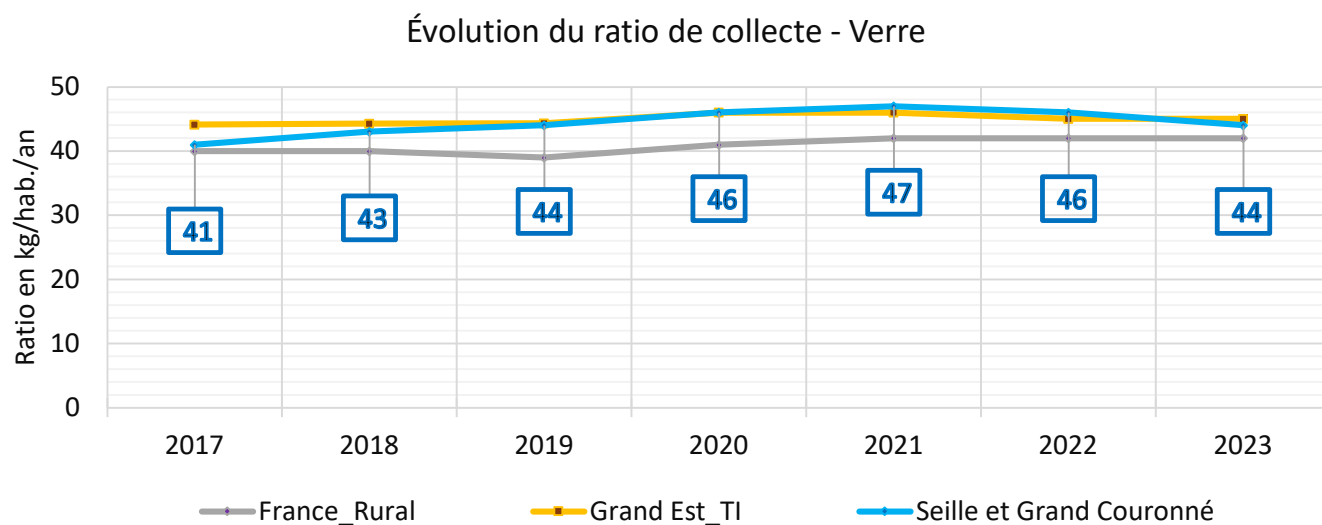


On constate que le ratio (nombre de kilos par habitants par an) de collecte des emballages revient aux valeurs de 2020.

Le ratio de la Comcom se distingue par un chiffre supérieur aux collectivités rurales françaises et se rapproche des performances des collectivités en tarification incitative du Grand Est qui collectent en PAV et en porte à porte.

La Collecte du verre

Figure 20 - évolution du ratio de collecte du verre



Le ratio de kg de verre collecté par habitant suit la tendance des autres collectivités du Grand Est, en particulier celles en tarification incitative.

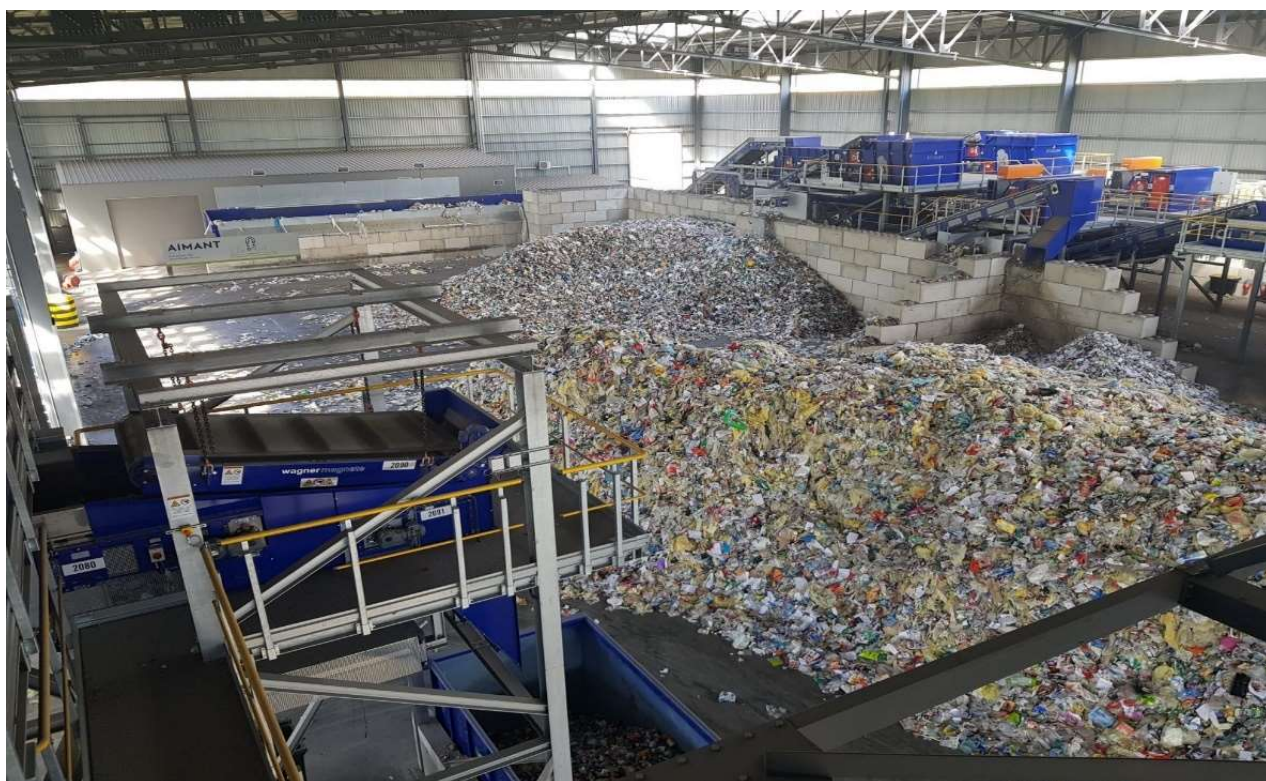
Les résultats de la collecte de verre sont particulièrement satisfaisants : notre Comcom affiche un ratio par habitant aligné sur les meilleures pratiques des territoires du Grand Est ayant adopté une tarification incitative.



Camion de collecte - MINERIS

Valorisation

Valorisation du Tri en Point d'Apport Volontaire (PAV)



CENTRE DE TRI - CITRAVAL - CHAVELOT

Les déchets issus des PAV sont transportés soit au centre de tri de CITRAVAL à Chavelot dans les Vosges pour y être triés, mis en balle par matériaux et envoyés chez les recycleurs ou pour le verre chez le recycleur SEBALCO à St Menge également dans les Vosges. En 2023 comme l'année précédente, en moyenne, **82%** des emballages et papiers collectés ont été valorisés et le verre l'est entre 99 et **100%**.

Le tri en PAV est un geste simple mais essentiel pour préserver notre environnement. En déposant les déchets dans les bons conteneurs, on contribue activement à la réduction de la quantité de déchets incinérés, à la préservation des ressources naturelles et à la création de nouveaux produits à partir de matériaux recyclés.

Le tri a de nombreux avantages. Il diminue la quantité de déchets qui partent en incinération, il réduit l'impact de leur traitement. Le recyclage permet de fabriquer de nouveaux produits à partir de matières premières secondaires, réduisant ainsi la pression sur les ressources naturelles non renouvelables. La transformation de ces matières recyclées en nouveaux produits consomme moins d'énergie que la fabrication à partir des matières premières vierges ; en favorisant le recyclage, on diminue également les émissions de gaz à effet de serre.

Les différents types de déchets collectés en PAV sont les papiers, journaux, magazines, cartons ; emballages, bouteilles en plastique, boîtes de conserve, briques alimentaires ; le verre, bouteilles et bocaux ; les textiles, vêtements, linge de maison, maroquinerie.

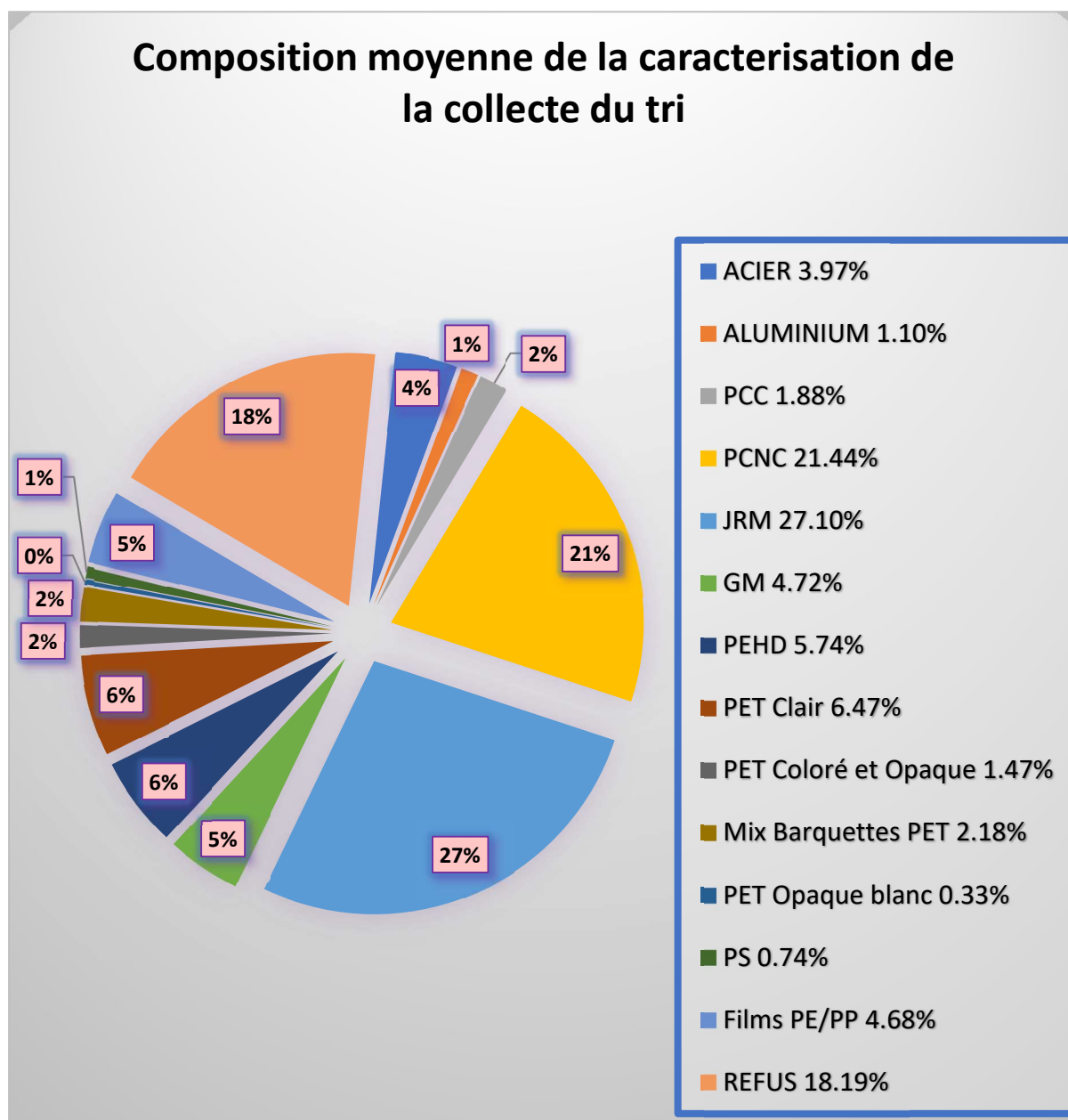
Pour que le tri soit efficace, il est important de vider les emballages, aplatir les cartons, déposer en vrac dans les conteneurs. Il ne faut pas mettre de sacs poubelle pleins mais les vider et ne pas imbriquer les différents conditionnements car les emboitements ne sont pas reconnus par les machines de tri et finissent à l'enfouissement, au lieu d'être recyclés.

Attention les équipements électriques et électroniques (DEEE) : anciens téléviseurs, ordinateurs, etc., sont normalement repris par les vendeurs (par exemple lors de l'achat d'un nouvel équipement) ou peuvent être déposés en déchèterie

Chaque Commune de notre Territoire dispose à minima d'un PAV qui est répertorié en mairie et auprès de notre Comcom.

Pour connaître les emplacements, on peut également consulter le site CITEO : <https://www.citeo.com/>

Figure 21 : Caractérisation des emballages en 2022



Quand on parle de **JRM**, on parle des **journaux, revues et magazines**. Ces objets sont généralement plus lourds que les emballages en plastique.

Le **PCNC** est un emballage Papier-Carton Non Complexé qui est plus lourd que les emballages plastiques, anciennement appelé emballages ménagers recyclables (EMR). Ce sont les emballages en papier, en carton, sans film de protection, ne répondant pas à la définition du PCC, Papier-Carton Complexé et qui contient plus de 50 % de papier-carton.

Les **briques alimentaires** comme celles des jus de fruits sont appelées **PCC** car elles sont composées de plusieurs matériaux, comme du papier et du carton. Les **PET** et le **PEHD** sont deux types de plastiques différents, que l'on retrouve dans beaucoup d'emballages.

Depuis peu, on peut recycler de **nouveaux types d'emballages**. On appelle ça les **flux de développement**. Par exemple, on peut maintenant recycler les **bouteilles en plastique foncé** (PET foncé), les **emballages en PVC** (comme certains films alimentaires) et les **emballages en PP** (comme certains pots de yaourt).

En 2023, on connaît une diminution du JRM, qui passe de 33% à 27%. Cette réduction pourrait s'expliquer par la croissance de la dématérialisation de l'information et la baisse de la distribution publicitaire dans les médias imprimés. Les papiers-cartons complexes (PCNC) connaissent également une baisse, passant de 25% à 21%. En revanche, le taux de refus moyen reste stable autour de 18%.

5.2.3. Refus de tri

Parmi les déchets collectés en PAV, certains ne peuvent pas être valorisés, ils sont alors considérés en **refus de tri**.

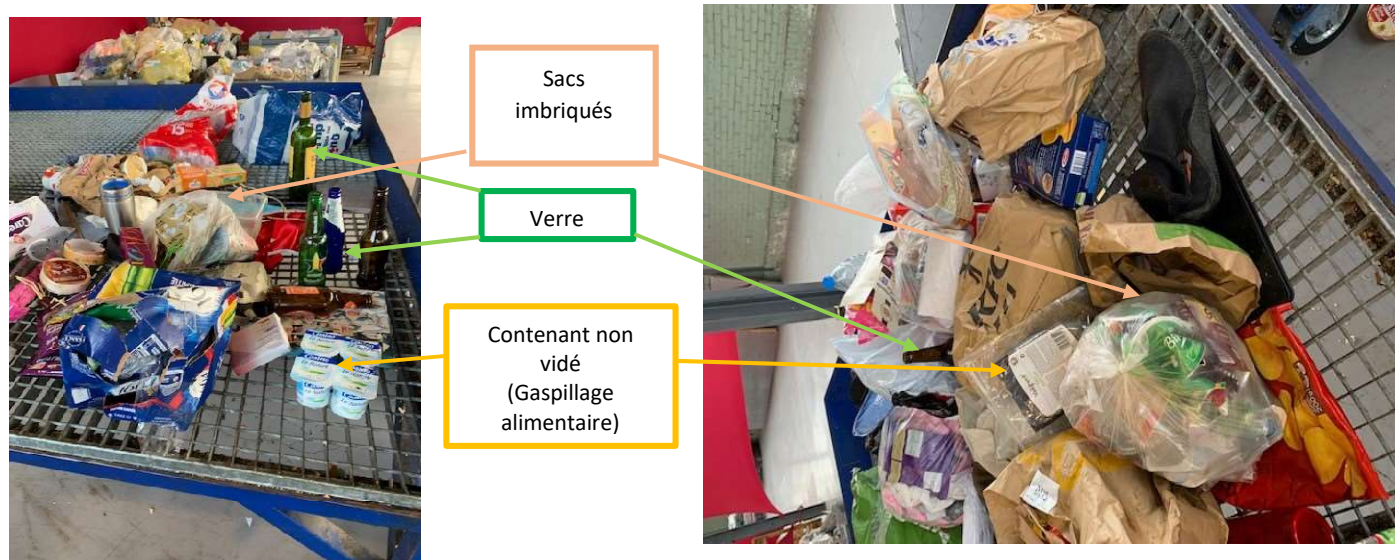
Ces **refus de tri** dans les PAV proviennent principalement des emballages non vidés, imbriqués ou contaminés par des produits non recyclables (comme des bouteilles à moitié pleines ou des restes alimentaires) ou des ordures ménagères résiduelles en sac ou pas (couches, restes de repas), mis directement dans les conteneurs de tri.

Ils atteignent 18% en 2023, ont un impact direct sur l'environnement et l'économie. Ils augmentent les coûts de traitement et réduisent la valeur des matériaux recyclés. Nos campagnes de communication sont mises en place pour informer et sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques de tri et visent une diminution ou un maintien de ce pourcentage.

Les **refus de tri** représentent un coût pour la collectivité :

- Ils sont collectés et triés au même titre que les recyclables, ce qui implique des coûts de traitement similaires. Or, contrairement aux matériaux recyclables qui peuvent être valorisés, les refus de tri n'ont aucune valeur marchande. Ils représentent un coût supplémentaire pour le service, car leur traitement est encore plus onéreux que celui des ordures ménagères et est refacturé à la collectivité.
- Ils ne sont pas valorisables et ne bénéficient donc pas des aides financières accordées aux matériaux recyclables
- Ils sont donc traités au prix fort. Ces déchets coûteraient moins cher s'ils étaient collectés directement avec les ordures ménagères.

Les caractérisations des refus de tri sont essentielles pour mieux comprendre les comportements des usagers en matière de tri et pour mettre en place des actions efficaces pour réduire les refus de tri. Elles permettent d'améliorer la communication et de cibler les actions de sensibilisation.



Chaque année, au minimum 12 caractérisations du flux multi-matériaux sont effectuées au quai de transfert de Port-sur-Seille.

Les différents flux sont triés séparément, selon leur composition. Cette analyse identifie les refus de tri et précise les origines des erreurs. Ces données nous permettent d'ajuster les campagnes de communication pour améliorer la qualité du tri et maximiser la valorisation des déchets.

Textile, linge de maison, chaussure (TLC)



Une convention avec LE RELAIS est effective depuis 2014.

Le Relais Lorraine a déployé un réseau de conteneurs TLC sur les PAV du territoire. Ces conteneurs sont collectés régulièrement par l'association et leur contenu acheminés vers leur centre de tri basé à Allain. Le Relais apporte une solution gratuite, simple et autonome à notre territoire.

Cette prestation comprend la collecte, le transport et le traitement des textiles et est entièrement financée par l'association, sans aucune charge financière pour la collectivité.

Son expérience est reconnue depuis plus de 30 ans. Il est le seul opérateur à maîtriser toute la chaîne de la valorisation textile en France car il assure 55 % de la collecte textile, gère 14 centres de tri et valorise 90 % des textiles collectés.



Nos usagers peuvent déposer dans les conteneurs du Relais des petits sacs, remplis de vêtements et linge de maison, des chaussures, de la petite maroquinerie (sacs à main, ceintures) dans le respect de quelques règles et consignes : .

- Utiliser des sacs de 30 Litres maximum (afin qu'ils puissent entrer dans le conteneur).
- Veiller à toujours bien fermer les sacs (pour que le contenu reste propre), ne pas déposer de vêtements en vrac ou dans des cartons.
- Donner des vêtements propres et secs. Les vêtements souillés (peinture, graisse...), mouillés ou moisies ne sont pas recyclables.
- Lier les chaussures par paires.
- Si possible, séparer le textile des chaussures et de la maroquinerie.
- Les K-ways, cirés, chaussures, petits accessoires et petits jouets non électrique doivent être en bon état ou facilement réparables pour être valorisés. Le recyclage de ces articles n'étant pas possible, ils doivent pouvoir être réutilisés
- Si le conteneur est plein, ne pas déposer les sacs par terre car ils risquent d'être volés ou abîmés. Appeler au numéro indiqué sur la borne.



Le Relais-2021-

5.2.4. Données financières de la collecte sélective

En 2023, la gestion des emballages et du verre a représenté un coût total de **582 327 € HT**. Ce montant, exclut les frais de prévention et de communication mais inclut les charges salariales.

Le traitement des emballages multi-matériaux demeure le poste de dépense le plus important juste avant le cout de sa collecte.

Le transport du verre étant assuré par le prestataire, il n’est pas détaillé, mais il est inclus dans le montant global de la collecte du verre.

Le cout de traitement du verre assumés par le recycleur et le partenariat avec LE RELAIS, permet une optimisation des coûts de cette prestation et contribue à réduire significativement notre facture globale en matière de gestion de la collecte sélective.

Figure 22 - Répartition des coûts des recyclables

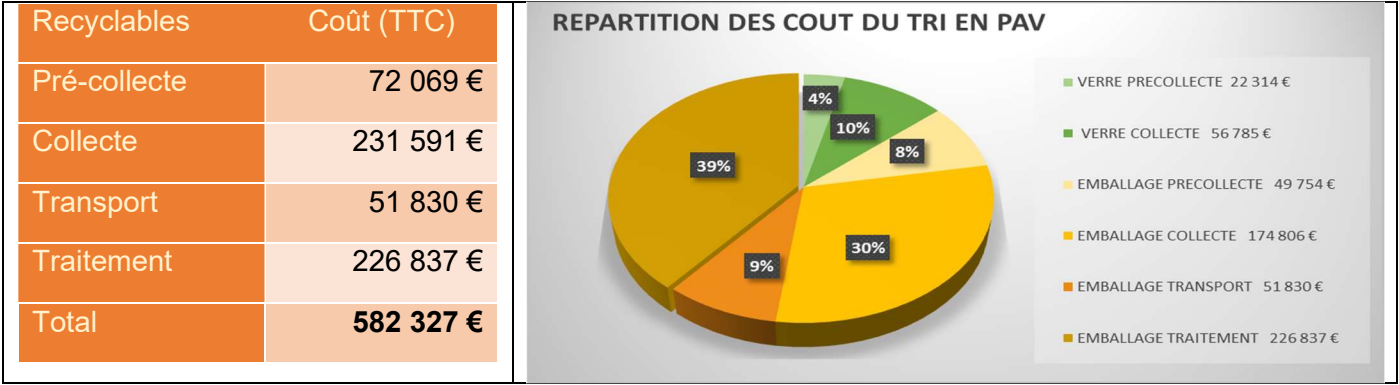
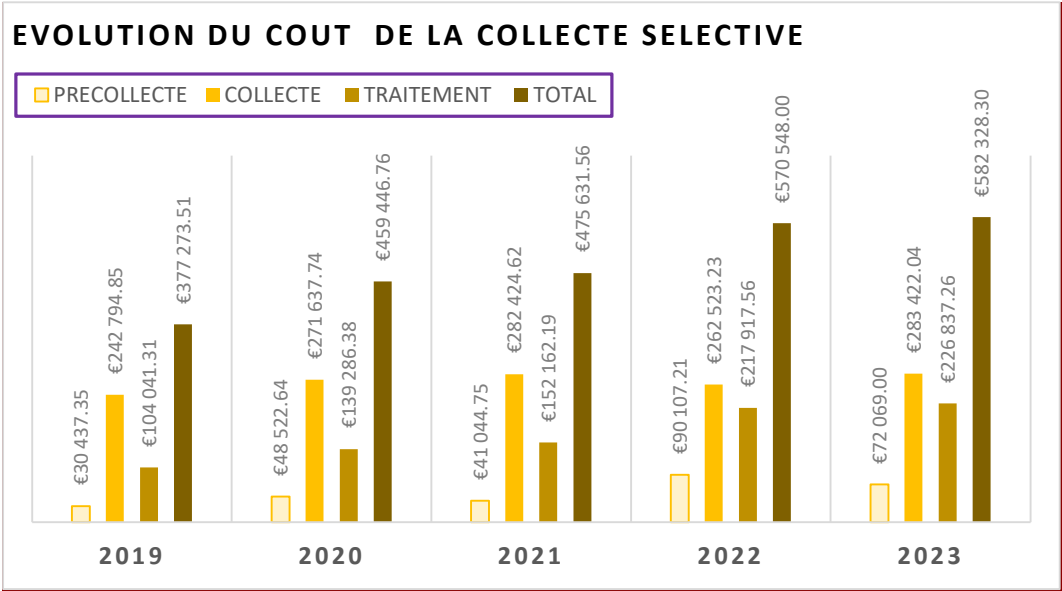


Figure 23 - Evolution des coûts aidés HT des recyclables



Les tarifs de traitement des recyclables tiennent compte non seulement des opérations de tri, mais aussi des coûts associés au transport et à l'enfouissement des tonnages du refus de tri. Dans les prochaines années, ce montant augmentera selon les révisions de prix annuelles qui dépendent de la fluctuation des différents indices économiques dont le carburant, les salaires, l’inflation et par l’augmentation des taxes.

Cette somme est en partie compensée par la revente des matériaux recyclables et des soutiens éco-contributifs accordés pour le recyclage

Soutiens CITEO et vente de matériaux



CITEO apporte un soutien financier à notre collectivité qui récompensent à la fois les performances en matière de recyclage et les efforts des actions de sensibilisation. En 2023, le service prévention des déchets de la collectivité a perçu un soutien financier significatif, à hauteur de **251 074,17 €**

La valorisation des matériaux recyclés a permis d'engranger 130 677,10 € de recettes

Ces 2 montants ont contribué à réduire le coût aidé par habitant et par tonne pour les flux de recyclables.

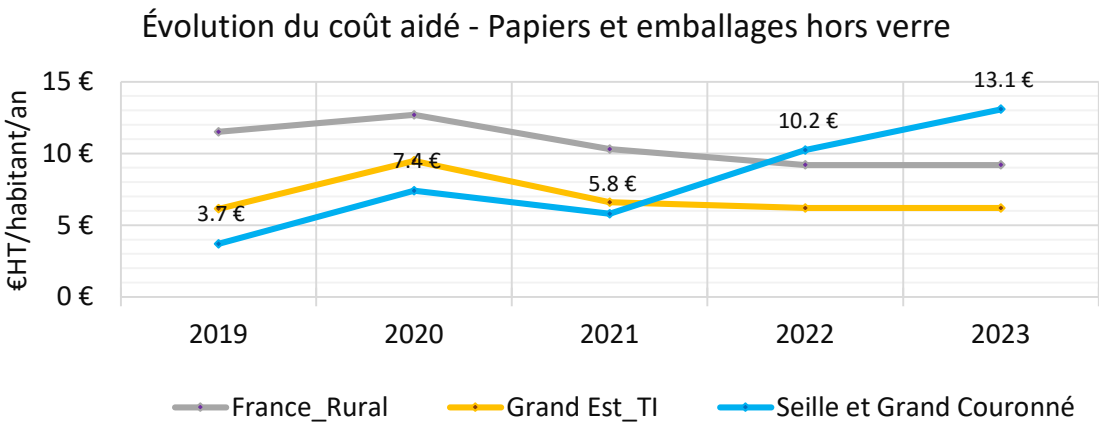
La définition du Coût aidé est égal à :

- L'ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.)
- Moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestation à des tiers) auquel s'ajoutent les soutiens des éco-organismes et/ou les aides publiques.

Tableau 9-Evolution des coûts aidés HT des recyclables

Coûts aidés (HT)	Verre	Multi-matériaux
€/hab.	3	13.10
€/tonne	68	228

Figure 24: Evolution des coûts aidés du multi-matériaux



En 2023, l'augmentation du coût aidé est dû à plusieurs facteurs cumulés : la chute des tonnages couplée à la chute des prix de rachat.

La conjoncture économique défavorable a un impact direct sur nos coûts de recyclage. La baisse des prix de rachat des matériaux, combinée au renouvellement des marchés en 2022, a placé notre collectivité dans une situation financière délicate par rapport aux autres collectivités rurales ou en tarification incitative du Grand Est, selon les données ADEME 2022.

5.3. Déchèteries

5.3.1. Organisation du service

En fonction de leur lieu de résidence, nos usagers ont accès à différents réseaux de déchèteries.

Pour le secteur Nord, ils peuvent déposer leurs déchets à la déchèterie communautaire à Nomeny.

Pour le secteur Sud, grâce à une convention, ils bénéficient d'un accès aux 9 déchèteries de la Métropole du Grand Nancy. Mais cette convention exclut le dépôt des déchets verts. Des plateformes dédiées, situées près des stations d'épuration de Buissoncourt, Laître-sous-Amance et Moncel-sur-Seille, sont à la disposition des habitants du secteur sud, pour pouvoir y déposer leurs résidus d'origine végétale.

Depuis 2021, une barrière d'accès a été installée à la déchèterie communautaire et des travaux de mises aux normes ont été réalisés. Afin d'harmoniser l'ensemble du territoire communautaire, les usagers du secteur Nord ont 20 passages possibles en déchèterie à l'année comme les usagers du secteur Sud.

Les entreprises, associations et services publics ont la possibilité d'utiliser les déchèteries à volonté mais l'accès leur est exclusivement réservé aux jours ouvrés. Les dépôts sont soumis à une tarification au volume, calculée au demi-mètre cube.

En 2023 un total de **10 264** passages en déchèterie Communautaire a été réalisés par environ 2 335 cartes d'accès (particuliers, professionnels, associations et administrations confondus) sur plus de 4000 cartes actives.

Tableau 10 - Nombre des passages d'accès à la déchèterie communautaire

Déchèterie communautaire	Moyenne passage annuel	Nb cartes s'étant rendues en déchèterie	Nb passages déchèterie
Particuliers	5	2265	9941
Pros et assimilés	5	70	323

Les 10 264 passages recensés révèlent une grande utilisation de la déchèterie par les usagers, avec une moyenne annuelle de 5 visites par foyer. Cette moyenne permet de voir que les 20 passages annuels sont largement suffisants pour nos usagers.

Le service a reçu 504 demandes (nouvelles cartes, pertes, remplacements) et a procédé à la distribution des cartes correspondantes, soit en mains propres, soit par courrier.

Bon à savoir ! Sur 344 782 passages en déchèterie de la Métropole du Grand Nancy, 4% ont été effectués par les habitants de notre Comcom, soit **15 104 passages**.

Pour trouver la déchèterie la plus proche et connaître les horaires d'ouverture, c'est simple : direction le site internet. On y retrouve toutes les informations nécessaires pour trier et déposer les déchets en toute sérénité : <https://mhdd.grandnancy.eu/dechets/dechetteries>

Liste des déchetteries (9/9)

Déchetterie d'Art-sur-Meurthe Ouvert • Ferme à 18h30	Déchetterie d'Essey-lès-Nancy Ouvert • Ferme à 18h30
Déchetterie d'Heillecourt Ouvert • Ferme à 18h30	Déchetterie de Laneuveville-devant-Nancy Ouvert • Ferme à 18h30
Déchetterie de Ludres Ouvert • Ferme à 18h30	Déchetterie de Malzéville Ouvert • Ferme à 18h30
Déchetterie de Maxéville Ouvert • Ferme à 18h30	Déchetterie de Nancy Ouvert • Ferme à 18h30
Déchetterie de Vandœuvre-lès-Nancy Ouvert • Ferme à 18h30	

5.3.2. Données techniques
Déchèterie communautaire

Notre Comcom a fait le choix de gérer en régie sa déchèterie. Cela permet de mieux contrôler les coûts et d'adapter les services aux besoins de nos habitants

Tableau 11 : Tonnages collectés par flux de déchèterie en 2023

        									
Tonnages collectés	107	424	104	450	434	703	78	20	43
TOTAL	2 342 t avec gravats (1 816 t hors gravats[2])								
	276 kg / hab. (214 kg / hab. hors gravats)								
[1] Déchets d'Équipements Électroniques et Électroniques									
[2] L'ADEME utilise des tonnages hors gravats pour les comparaisons entre collectivités									

En plus de ces flux, la déchèterie accepte également :

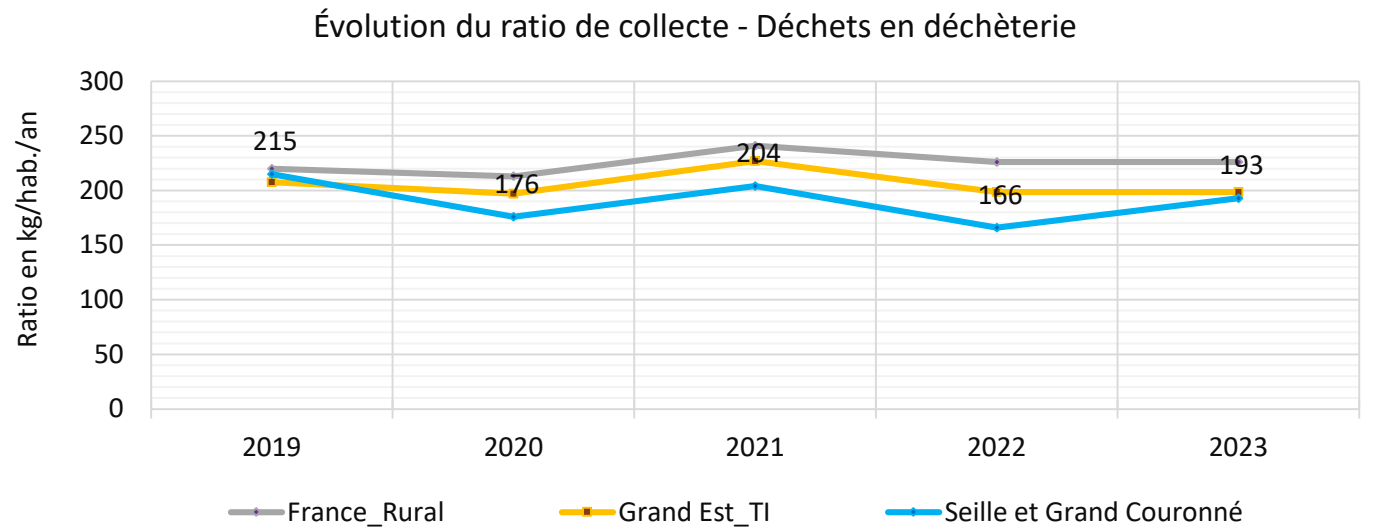
- Les ampoules et néons
- Le textile, conteneur Le Relais (comme aux PAV)
- Les piles, convention avec COREPILE : 540 kg collectées en 2023
- Les cartouches d'encre, convention avec LVL : 73kg de cartouches collectées et recyclées
- Les pneus, convention avec ALIAPUR : 1621 pneus collectés

Ces conventions, inscrites dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP)et sans coût pour la collectivité sont établies en partenariat avec des éco-organismes chargés du transport et du traitement des déchets concernés. En contrepartie de la collecte assurée par la Comcom, des aides financières (au tonnage et/ou à la communication) peuvent être accordées.

De nouvelles REP sont en cours de déploiement et seront effectives dans les années à venir. Anticipant ces évolutions, la collectivité a aménagé une petite extension de la déchèterie en 2022 pour accueillir notamment la collecte du plâtre dès 2023.

Les quantités de déchets collectés en déchèterie ont diminué depuis 2022 période post Covid, tout comme le ratio par habitant.

Figure 25: Evolution du ratio de collecte de la déchèterie communautaire



Déchèterie convention

Les habitants du secteur Sud ont accès par convention aux 9 déchèteries du Grand Nancy.

Pour 2023, cette prestation est facturée 170 020€ soit environs 22€/ habitants.

Les usagers du secteur Sud de la Comcom représentent approximativement 4% de la fréquentation totale des déchèteries. Les tonnages attribués à la CC SGC sont estimatifs et sont calculés à partir du nombre de passages.

- Tonnages 2021 : 1696 tonnes soit 165 kg/hab.
- Tonnages 2022 : 1711 tonnes soit 168 kg/hab.
- Tonnages 2023 : 1781 tonnes soit 170 kg/hab.

Ces résultats pour les habitants du secteur sud, doivent être interprétés avec prudence. Ils sont basés uniquement sur des estimations. En effet, la méthodologie employée diffère complètement de celle appliquée dans notre déchèterie communautaire, ce qui rend toute comparaison directe impossible

Déchets verts

Des plateformes de dépôt de déchets verts sont accessibles librement aux habitants du secteur sud, à proximité des stations d'épuration sur les communes de Buissoncourt, Laître-sous-Amance et Moncel-sur-Seille.

Ces déchets sont valorisés par co-compostage avec les boues d'épuration.

Le compost obtenu est distribué à la population après contrôle qualité (analyses et résultats répondant aux normes règlementaires).

En raison de contraintes techniques, nous ne disposons pas de données chiffrées sur les quantités [tonnages, mètres cubes] déposés en 2023.

Les déchets verts du secteur nord sont collectés à la déchèterie Communautaire à Nomeny et traités par NANCY COMPOST



5.3.3. Données financières

Le coût aidé global des déchèteries, hors frais de structure et de communication mais incluant les charges salariales, s'élève à 624 316 €. Cette somme se répartie ainsi : 233 493 € pour la convention avec les déchèteries du Grand Nancy et 390 823 € pour la déchèterie communautaire.

Pour cette déchèterie, nous avons le détail des coûts de collecte, de transport et de traitement. Le coût de traitement des déchets est le coût le plus élevé des trois. Il représente presque la moitié des coûts. En 2023 le cout de transport a subi une augmentation conséquente

Figure 26 : Répartition des coûts (HT) de la déchèterie communautaire

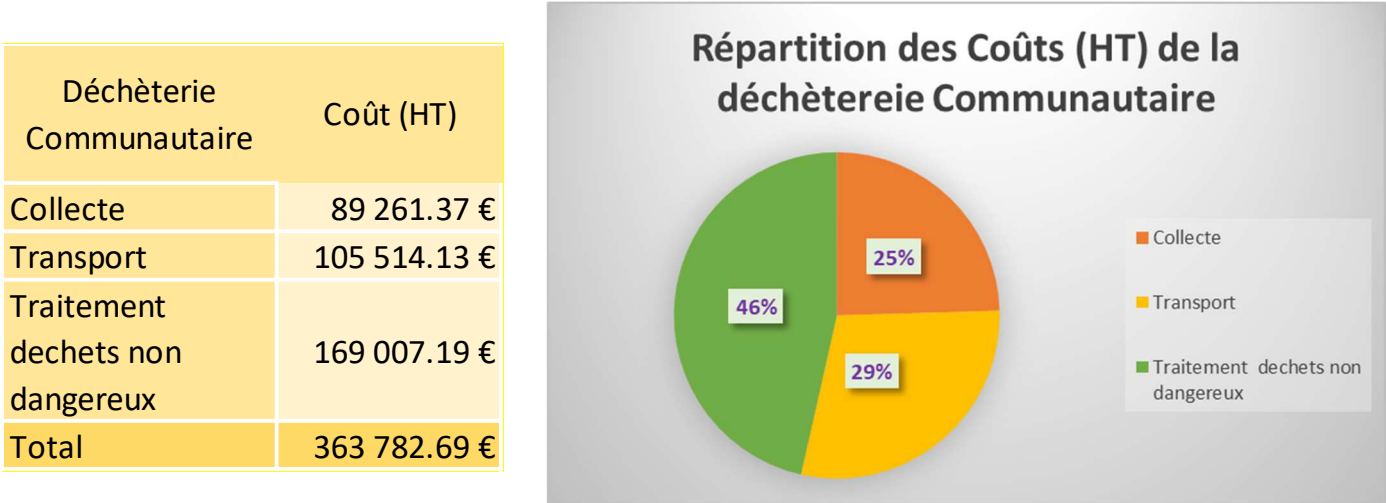
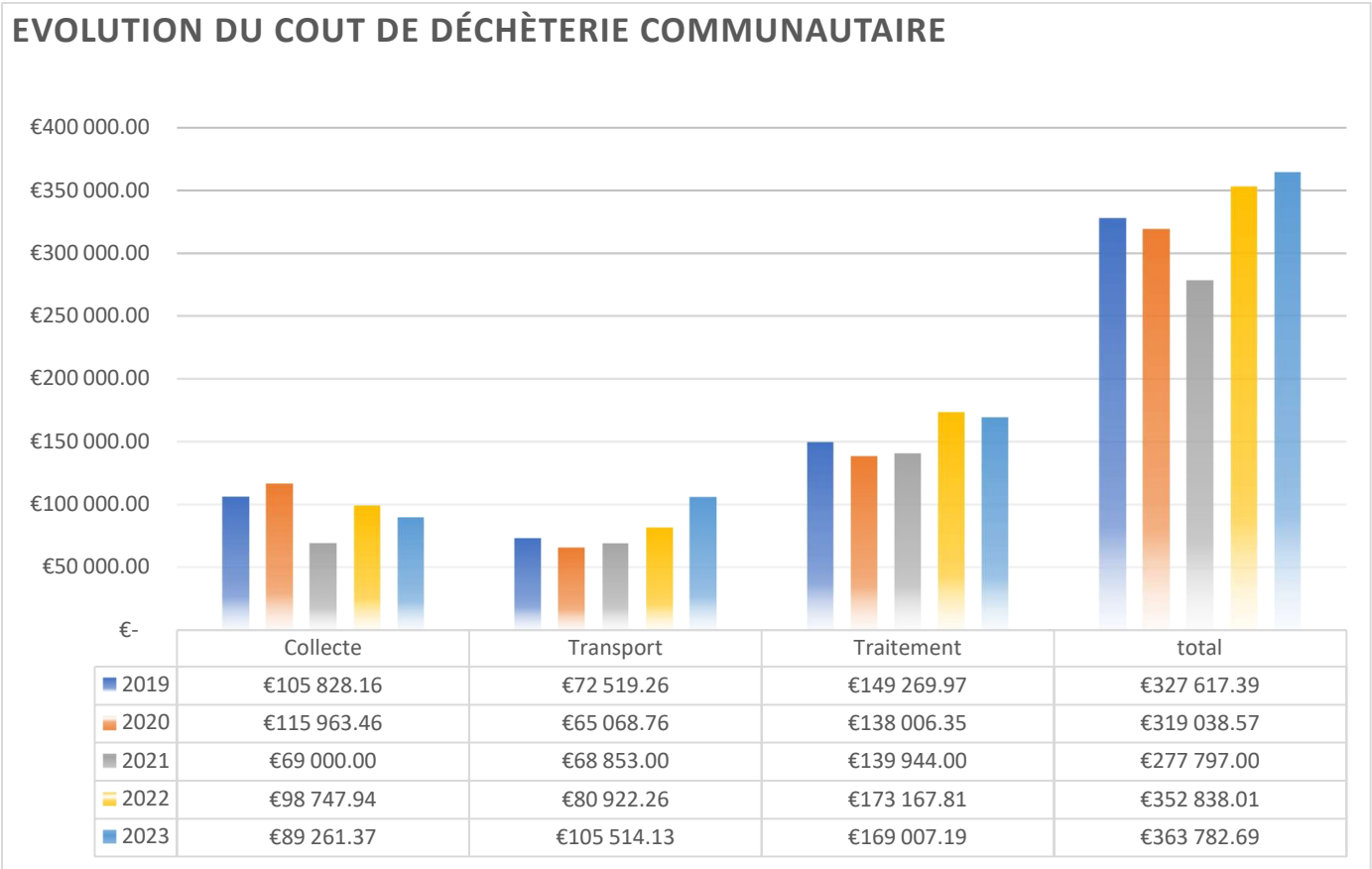


Figure 27 - Evolution des couts de la déchèterie Communautaire



Le coût de collecte (haut de quai) comprend l'ensemble des frais liés au fonctionnement de la déchèterie, tels que la maintenance des équipements (y compris le camion) et l'accueil du public. Ce cout de Collecte a diminué par rapport à 2022, ceci peut s'expliquer par la réception du nouveau camion (octobre 2022).
Comme pour les autres flux, les frais de transport ont fortement progressé avec l'augmentation des frais liés au gazole principalement.
Si les coûts de traitement des différents flux de déchets ont connu une légère diminution en 2023 par rapport à l'année précédente, c'est principalement le traitement des déchets industriels banals DIB qui pèse sur le budget.

Tableau 12 - Déchèterie communautaire - Cout de traitement par flux

Coûts traitement par flux déchèterie	€HT
Cartons	3 010.22 €
Déchets verts	2 546.40 €
Gravats	4 319.50 €
plâtre	4 940.40 €
Bois	28 422.08 €
DIB - Tout-venant + TGAP	125 768.58 €
DMS - déchets dangereux (transport inclus)	15 258.43 €

Le coût de traitement des déchets industriels banals (DIB), qui inclut la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), est directement lié aux quantités traitées.
En raison de l'enfouissement systématique des DIB, la TGAP est importante et dans les années à venir appelée à croître exponentiellement.
Effectivement la hausse significative de la TGAP reflète la volonté politique nationale de limiter l'enfouissement qui est une pratique coûteuse et nocive pour l'environnement. Cette augmentation a un impact direct sur les coûts de traitement des déchets.
Face à ce contexte, la Comcom doit adopter des solutions plus durables et mettre en œuvre des stratégies de réduction des DIB telles que le recyclage et la mise en place de filières REP.
Réduire les quantités de DIB est primordial pour maîtriser les coûts de traitement. La mise en place de la collecte séparée du plâtre, par exemple, constitue un levier important pour atteindre cet objectif.
L'extension du dispositif REP aux jouets, articles de sport, de bricolage et de jardinage, bien qu'exigeant des investissements d'aménagement de la déchèterie à Nomeny, constitue une solution prometteuse pour réduire les volumes de DIB.

Tableau 13: Comparaison des coûts aidés entre les deux types de déchèterie

Coûts aidés (HT)	Déchèteries Grand Nancy	Déchèterie communautaire Nomeny
€/hab.	22 €	45 €
€/tonne	131 €	204 €

L'analyse des coûts aidés met en évidence un écart financier significatif entre la déchèterie communautaire et celle opérant dans le cadre de la convention avec le Grand Nancy, au désavantage de la première.

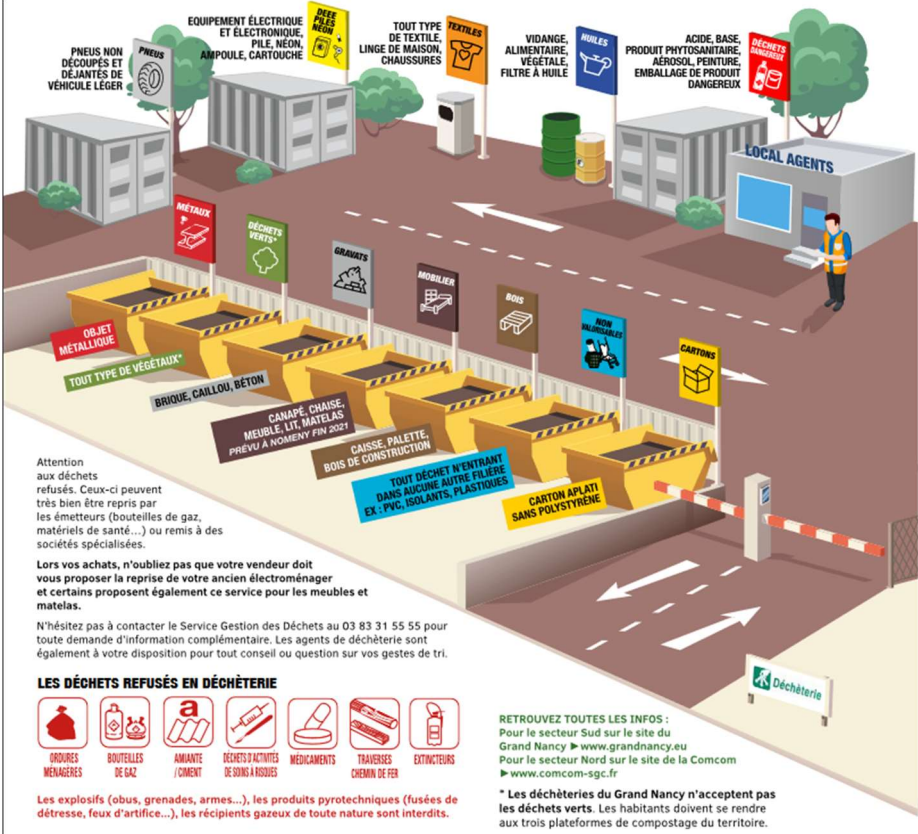
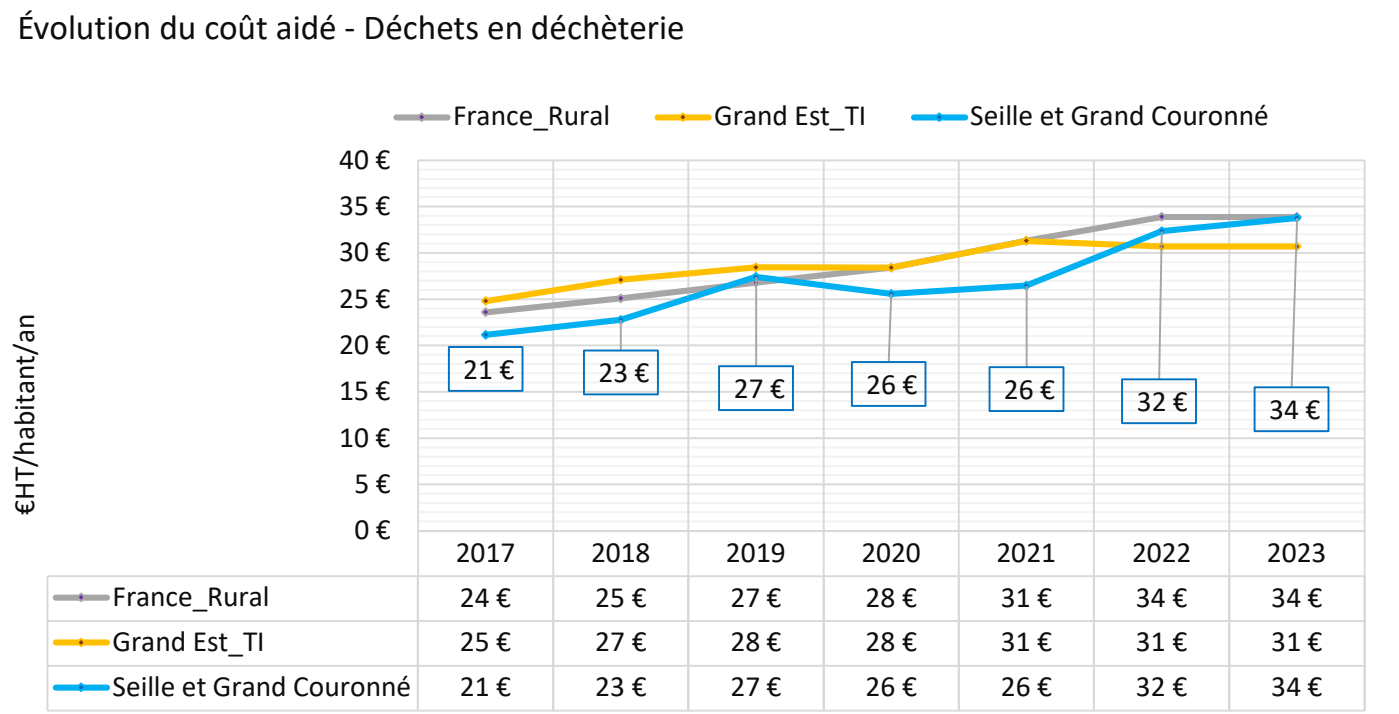


Figure 28: Evolution du coût aidé de la déchèterie communautaire



En comparaison avec les collectivités rurales en France ou dans le Grand Est appliquant une tarification incitative, le coût aidé de notre déchèterie communautaire est plus important. Toutefois, il se situe dans une fourchette comparable à la moyenne des territoires ruraux en France.

Il est à noter que notre déchèterie est particulièrement sollicitée par les usagers. La fréquentation et l'utilisation de la déchèterie est supérieures à la moyenne d'autres collectivités.

Facturation des professionnels

Selon leur zone de résidence, les professionnels peuvent déposer leurs déchets dans différentes déchèteries. Pour cela, ils doivent au préalable demander une carte d'accès : auprès de notre service pour le Secteur Nord ou en signant une convention avec la Métropole du Grand Nancy pour le Secteur Sud. Les tarifs appliqués varient selon le secteur et sont calculés en fonction du volume de déchets déposés. L'accès est strictement réservé aux jours ouvrés, du lundi au vendredi, sans limitation quant au nombre de passages.

DECHETERIE COMMUNAUTAIRE
NOMENY



DÉCHÈTERIE COMMUNAUTAIRE
TARIFS PROFESSIONNELS 2023

Retrouvez les tarifs 2023 ci-dessous :

TYPE DE DÉCHETS	TARIF au m³ (facturation à partir de 0,50m³)
BOIS	25€
CARTONS	7€
DÉCHETS VERTS	10€
GRAVATS	25€
POLYSTYRÈNE	35€
DÉCHETS NON VALORISABLES	55€
MÉTAUX	GRATUIT
DEEE, LAMPES, PILES *	GRATUIT
DÉCHETS DANGEREUX (peinture, déchets chimiques, huiles ...)	INTERDIT

* Uniquement si assimilable aux déchets des particuliers

Les professionnels peuvent être accueillis
en SEMAINE UNIQUEMENT :
MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI.

Le week-end, la forte fréquentation du site contraint à limiter son accès,
seuls les véhicules de tourisme sont autorisés
pour garantir la sécurité de tous.

HORAIRES D'HIVER :
Du mercredi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

HORAIRES D'ÉTÉ :
Du mercredi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 18h

DÉCHÈTERIE COMMUNAUTAIRE, ZAC DU NAPRÉ 54610 NOMENY
Communauté de communes Seille et Grand Couronné
47 rue Saint Barthélemy 54280 Champenoux
03 83 31 74 37 / dechets@comcom-sgc.fr

DECHETERIE CONVENTIONNE
DU GRAND NANCY

APPORT EN DECHETERIE

La Métropole peut vous fournir un accès payant à ses déchetteries pour l'évacuation de déchets encombrants ou spécifiques. Pour obtenir votre carte d'accès en déchetterie, il vous suffit de remplir et de signer la convention à télécharger ci-dessous en 2 exemplaires, accompagnée d'un extrait K-bis, et la renvoyer en suivant les instructions pratiques ci-dessous.

Vous avez la possibilité de demander une ou plusieurs carte(s) supplémentaire(s), à raison de 5 € HT l'unité.

DOCUMENTS

 [Convention entre professionnels et le Grand Nancy](#)

INFOS PRATIQUES

Formulaire de demande de carte

- par voie postale à l'adresse suivante :
Métropole du Grand Nancy
Direction des Déchets Ménagers
22-24 Viaduc Kennedy - CO n°80036
54035 NANCY Cedex
Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Direction des Déchets Ménagers au 03 83 91 89 61.

J'ai perdu ma carte de déchetterie, que puis-je faire ?

Dès réception de votre déclaration de perte par la Direction des Déchets Ménagers du Grand Nancy, une nouvelle carte payante, vous sera envoyée à votre demande. L'ancienne carte sera alors annulée.

En 2023, les professionnels et les administrations ont été facturés à hauteur de 11 063,00 € pour l'utilisation de la déchèterie.

Il est important de noter que les tarifs appliqués aux professionnels pour le dépôt de leurs déchets sont soumis à une révision annuelle

Recettes de vente de matériaux

La déchèterie a mis en place une politique de valorisation des déchets, permettant de générer des recettes supplémentaires de 24 450 € en 2023 grâce à la vente de matériaux recyclables et aux soutiens des éco-organismes (notamment Ecosystème). Cependant, les fluctuations des marchés de la ferraille et les ajustements des tarifs de rachat du carton ont entraîné une baisse de ces revenus par rapport aux années antérieures à 2022.

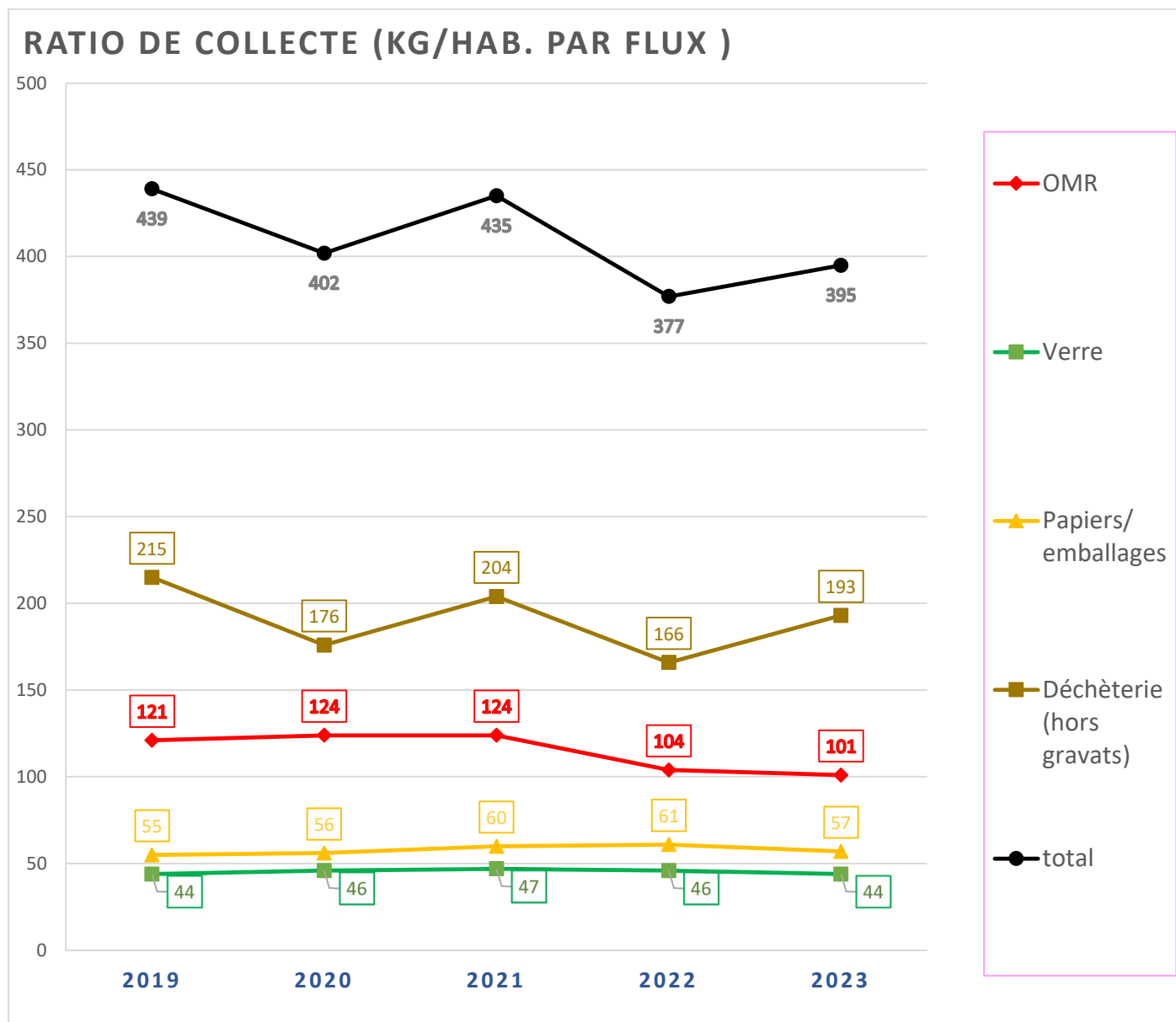
6. Bilan technique du service

6.1. Evolution des tonnages collectés

Les quantités de déchets (issus du ramassage en bac, en déchèteries, en PAV) collectées en 2023 se sont élevées à 7 550 tonnes (hors gravats) et 7 999,5 tonnes (avec gravats), soit respectivement 395 kg et 418,5 kg par habitant.

Une analyse des différents flux révèle des tendances divergentes depuis 2019, certaines en augmentation, d'autres en diminution

Figure 29 : Evolution des ratios kg/hab. entre 2019 et 2023



Les efforts de réduction des déchets portent leurs fruits.

La mise en place de la collecte toutes les deux semaines a notamment permis de réduire significativement les ordures ménagères résiduelles.

Si les apports en déchèterie connaissent des variations importantes, la tendance générale des quantités collectées par habitant pour les autres flux est à la baisse.

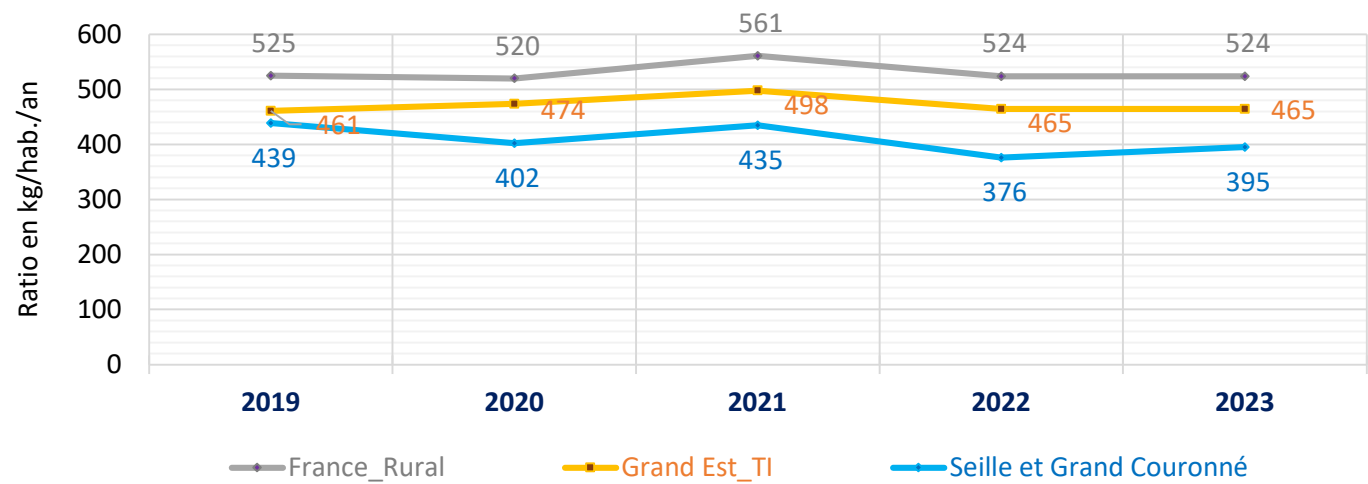
Les recyclables, tels que les emballages et le verre, connaissent également une diminution, quoique moins marquée. Cette légère baisse souligne l'importance de poursuivre les actions de sensibilisation au tri auprès de la population.

6.2. Comparaison à d’autres territoires

En termes de tonnage global par habitant, notre collectivité affiche des résultats inférieurs à la moyenne régionale Grand EST en systèmes de tarification incitative et nationale rurale, pour tous les flux. Cette situation est principalement liée à des quantités de déchets ménagers résiduels inférieures aux moyennes. Les collectes sélectives (recyclables, verre) et en déchèterie, bien que se rapprochant des moyennes régionales, restent en dessous

Figure 30: Evolution du ratio en kg/hab

Évolution du ratio de collecte - Tous flux (hors gravats)



Bien que des progrès restent à faire, ces résultats encourageants montrent que la collectivité est engagée dans une démarche de réduction des déchets, en ligne avec les objectifs nationaux et européens.

En regardant les différents flux plus en détails, la Comcom a des résultats satisfaisants en comparaison à la France rurale et au Grand Est en redevance incitative : Si des marges de progression existent encore, le comparatif est satisfaisant et placent notre territoire parmi les bons élèves.

Tableau 14 : Comparaison des ratios en kg/hab. à d’autres territoires

Hors gravats - kg/hab.	CC - SGC	FRANCEe Rurale	Grand Est Tarification Incitative
DMR	101	199	130
Verre	44	42	45
Recyclables hors verre	57	62	54
Déchèterie convention	170	226	214
Déchèterie communautaire	193		
TOTAL (avec la moyenne des 2 déchèteries)	386	529	443

Observons en détails :

En matière de recyclage, les quantités de la collectivité sont supérieurs à ceux du Grand Est mais inférieurs à la moyenne rurale française.

Nos résultats relatifs au verre s’alignent aux chiffres régionaux et nationaux.

En revanche, le poste de la moyenne de nos déchèteries (communautaire et conventionnée) est bien inférieur à ce qui est observé au niveau régional et national

Au global, nos habitants produisent moins de déchets par habitant que dans les autres collectivités similaires en termes de tarification incitative ou en France rurale.

7. Bilan financier du service

7.1. Couverture des charges par les produits

Le principe de la Redevance Incitative (RI) repose sur un équilibre financier annuel entre les coûts du service et les recettes générées, tel que défini dans le budget prévisionnel. La RI est dimensionnée chaque année pour couvrir l'intégralité des charges du service, garantissant ainsi l'équilibre budgétaire comptable.

L'analyse de la matrice des coûts intègre le décalage temporel dans la comptabilisation de la RI.

En raison de la facturation semestrielle de notre RI, les données utilisées pour établir la matrice des coûts de 2023 comprennent à la fois le second semestre 2022 et le premier semestre 2023.

Ce décalage d'un semestre se répète chaque année car la matrice intègre les recettes et dépenses dès leur perception, indépendamment de l'exercice comptable auquel elles appartiennent. À l'inverse, la comptabilité suit un cycle annuel et attribue les revenus et les coûts à l'année au cours de laquelle ils sont rattachés.

Afin de garantir la pérennité du service et de disposer d'une capacité d'autofinancement suffisante et d'investissement, il est nécessaire de maintenir un fonds de roulement correspondant approximativement à six mois de recettes liées à la redevance incitative.

Tableau 15 : Couverture des charges par les produits

HT	En euros
Coûts aidés	1 570 440.00
RI	1 829 567.86
Facturation des prof. en déchèterie SGC	11 063.00
Taux de couverture	106 %

Le financement par la RI et la facturation de la déchèterie aux professionnels recouvrent **106%** des charges (92% en 2021 ; 121% en 2022).

Ainsi, l'excédent 2023 permettra de financer les projets reportés à 2024.

Malgré un taux de couverture positif, la trésorerie actuelle est insuffisante pour maintenir le fonctionnement optimal du service.

Le besoin en fonds de roulement, estimé à près de 920 684,50 €, n'est pas couvert, ce qui compromet la pérennité du service.

Figure 31: Évolution du coût aidé HT et du financement déchets (en € HT/habitant)

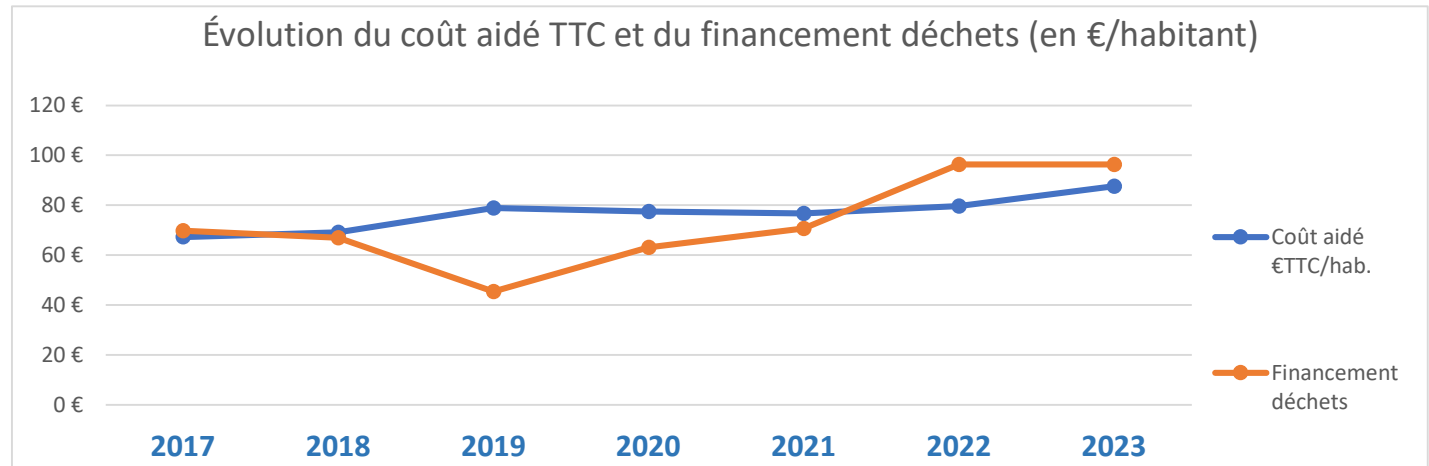
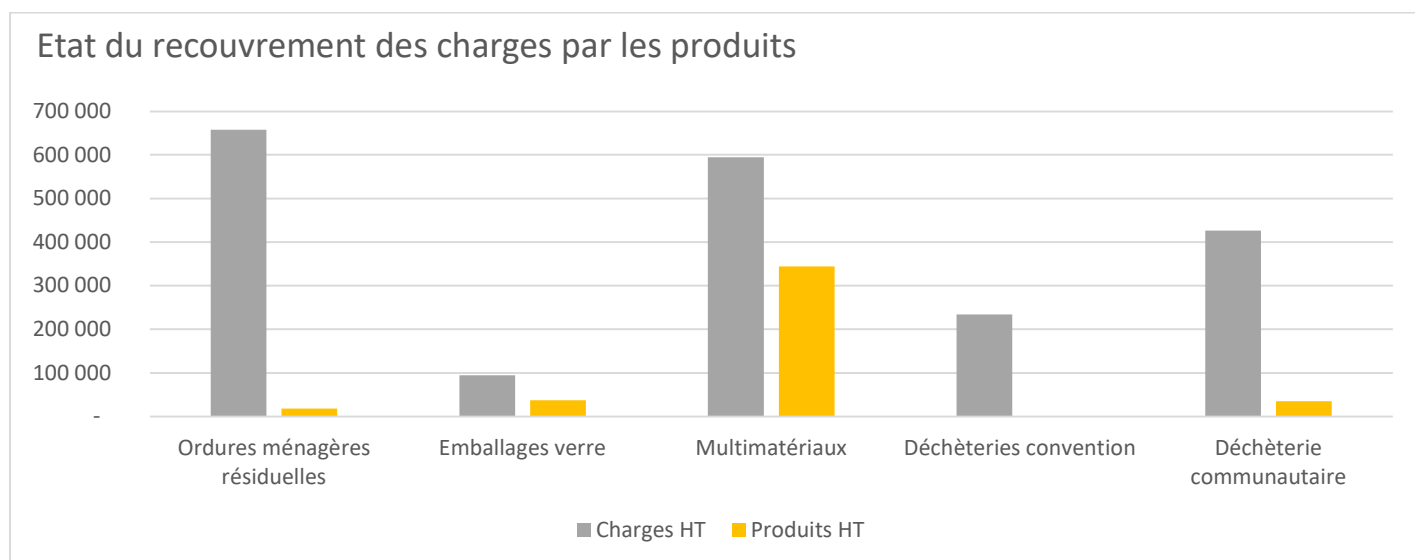


Figure 32 : Recouvrement des charges par les produits pour chaque flux



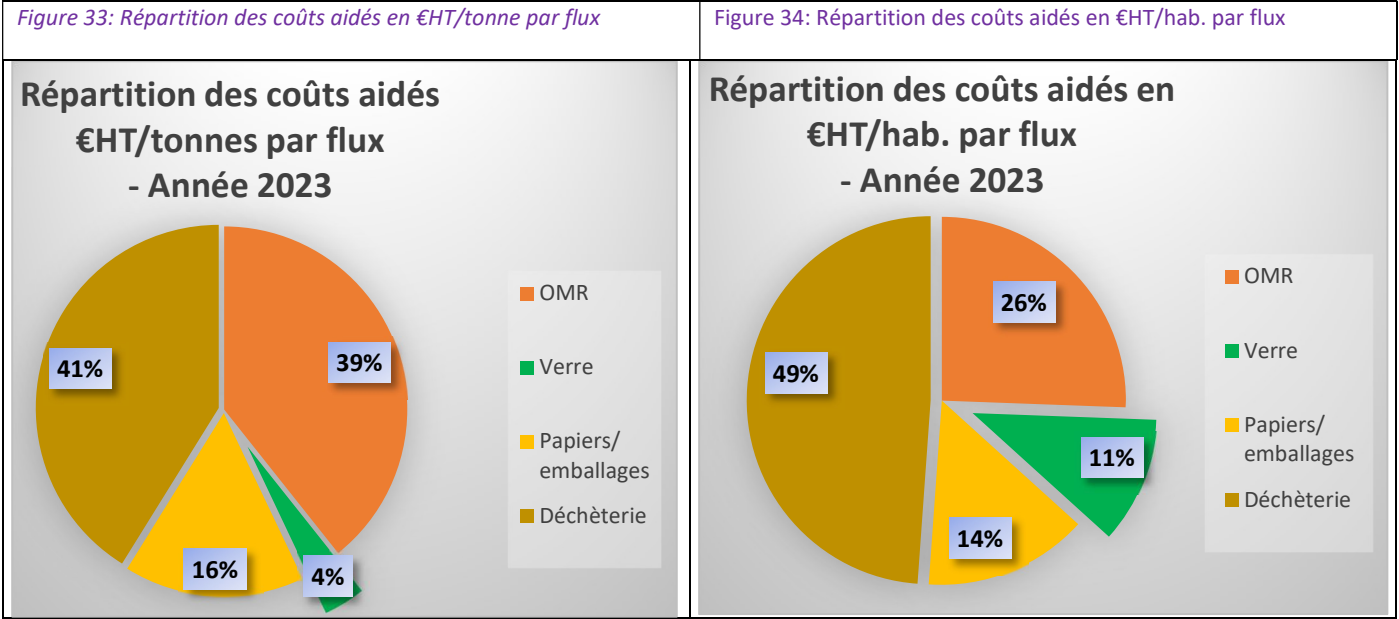
Le recouvrement des charges par les produits (ventes, aides, soutiens) s'avère largement insuffisant pour assurer l'équilibre financier, même pour le flux multi matériaux.

Grâce à la valorisation des déchets recyclables, nous générons des revenus qui nous permettent de financer une part importante de la gestion des déchets. Ces recettes, couplées aux subventions, contribuent à réduire nos coûts et à optimiser l'utilisation de nos ressources. En encourageant le tri, nous générons des économies substantielles en réduisant les dépenses liées à l'élimination et/ou le traitement du papier, carton, verre et plastiques, nous favorisons ainsi l'économie circulaire, réduisons notre impact environnemental et préservons les ressources naturelles pour les générations futures.



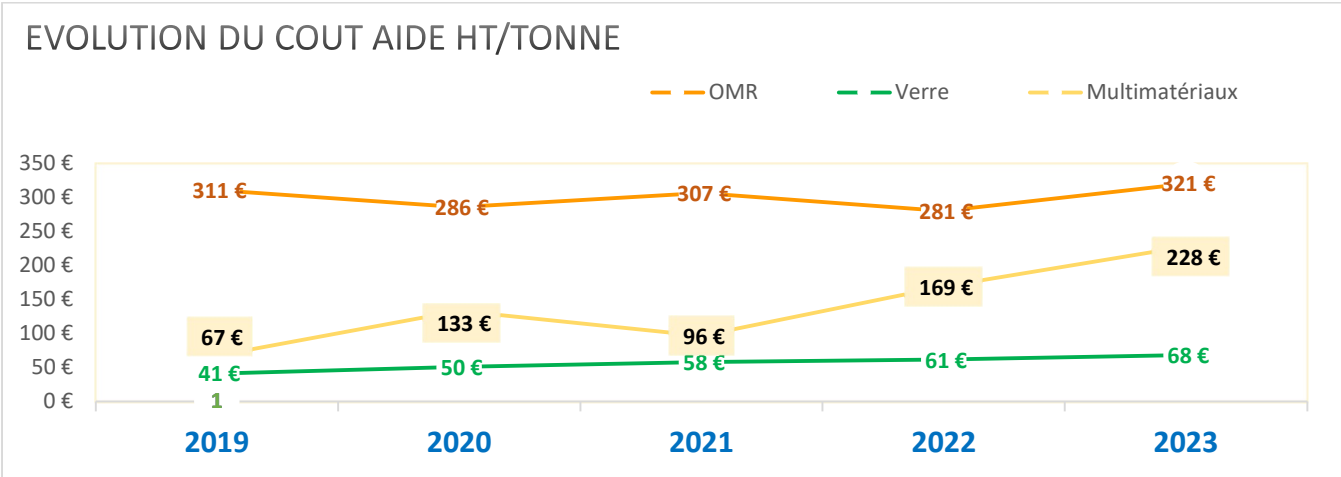
7.2. Coûts aidés par flux de déchets

La nature et le traitement d'un déchet ont un impact direct sur son coût de gestion, exprimé en euros par tonne. Cependant, lorsque l'on considère le coût par habitant, d'autres paramètres entrent en jeu, tels que la densité de population, ce qui conduit à des profils de coûts spécifiques révélant ainsi les disparités entre les deux.



Le flux des déchets ménagers résiduels (OMR) et les apports en déchèterie représentent la part la plus importante des coûts aidés, tant en termes de coût par tonne de déchets traités qu'en termes de coût par habitant.

Figure 35 : Evolution des coûts aidés en €HT/tonne

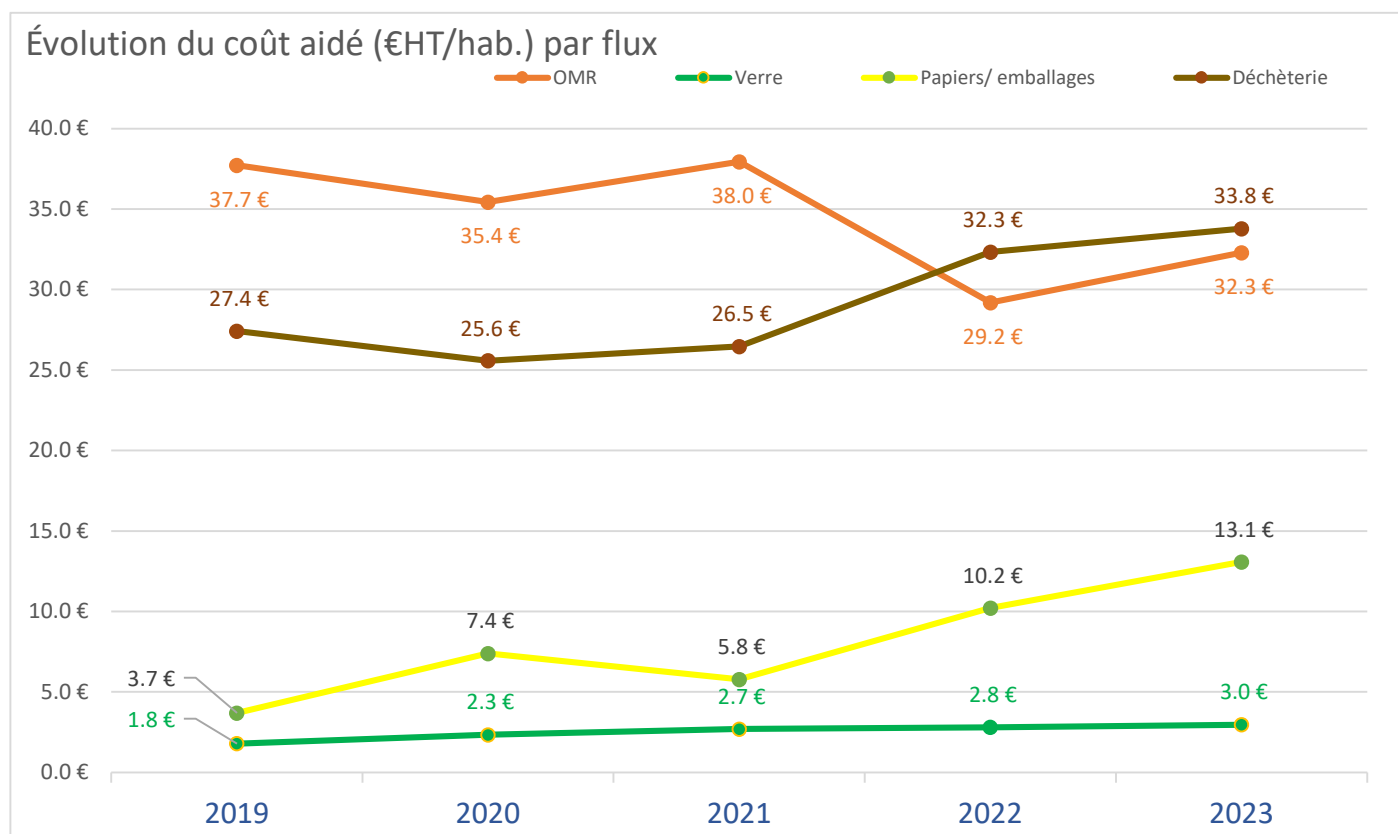


Les coûts aidés exprimés en euros par tonne HT, sont en constante augmentation depuis plusieurs années. Cette tendance s'applique à la plupart des flux, excepté cette année pour le poste déchèterie qui voit son montant unitaire diminuer.

Cette hausse généralisée s'explique par l'augmentation des coûts énergétiques et aux opérations de traitement, ainsi que par la baisse des prix de vente des matières recyclées. Les multi-matériaux sont particulièrement impactés par cette situation. Les revenus générés par la vente des matières ne compensent pas l'intégralité des coûts de traitement, mais restent inférieurs à ceux des ordures ménagères résiduelles.

Cette comparaison souligne l'intérêt économique du tri-sélectif, qui permet de réduire les coûts de gestion des déchets par rapport à l'incinération des OMR.

Figure 36 : Evolution des coûts aidés en €/hab.



Les coûts aidés en €/hab. du multi-matériaux et des déchèteries ont augmenté en 2023 contrairement au montant à la tonne.

Ceci est notamment dû, comme mentionné précédemment, à l'augmentation des renouvellements des marchés de collecte et traitement, de la forte hausse des énergies et de la TGAP.

En moyenne, les coûts aidés par habitant ont légèrement augmenté depuis 2020 pour la plupart des flux de déchets.

Toutefois, une exception notable est à noter pour les OMR. La collectivité a pu optimiser l'efficacité de ce service grâce à la mise en place d'une gestion directe et à la diminution de la fréquence de collecte par la mise en place d'une rotation toutes les deux semaines.

7.3. Comparaison à d’autres territoires

Tableau 16 : Comparaison du coûts aidés en €/HT/hab. à d'autres territoires

Évolution du coût aidé par flux en € HT/ habitant /an					
Année	OMR	Verre	Papiers/ emballages	Déchèterie	TOTAL
CC SGC 2019	37.73 €	1.80 €	3.70 €	27.42 €	70.65 €
CC SGC 2020	35.44 €	2.34 €	7.40 €	25.59 €	70.77 €
CC SGC 2021	37.95 €	2.71 €	5.79 €	26.47 €	72.92 €
CC SGC 2022	29.20 €	2.80 €	10.23 €	32.33 €	74.56 €
CC SGC 2023	32.30 €	2.98 €	13.09 €	33.79 €	82.15 €
2023 - FRANCE RURALE	56.20 €	1.50 €	9.20 €	33.90 €	100.80 €
2023 - GRAND EST RI	37.60 €	1.50 €	6.20 €	30.70 €	76.00 €

Nos coûts aidés par habitant se situent dans une fourchette comparable à ceux des collectivités en tarification incitative du Grand Est et des zones rurales françaises.

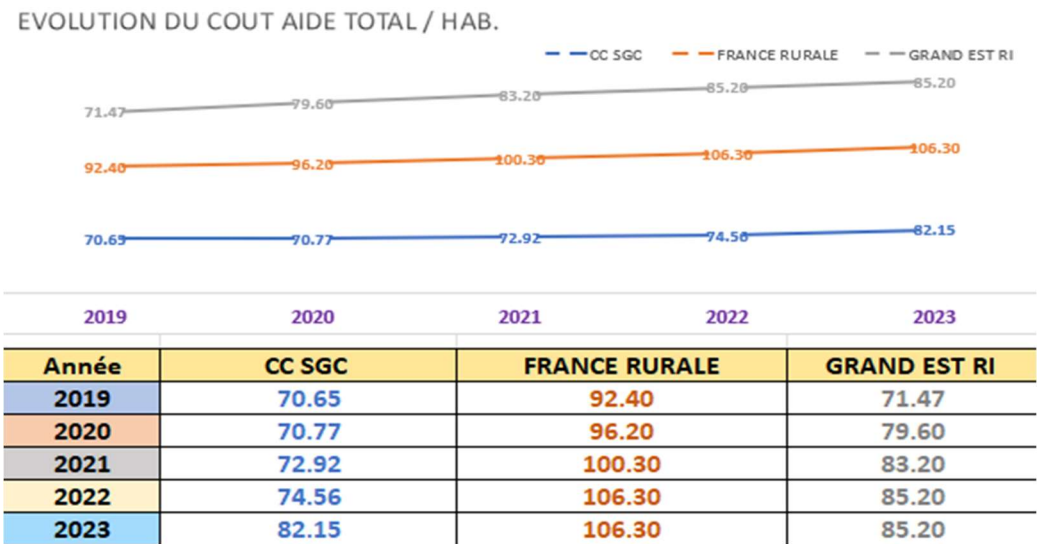
Si nos chiffres pour les déchèteries sont alignés sur la moyenne, nous constatons des écarts notables pour les autres flux.

Nos montants pour le verre et les recyclables hors verre s'avèrent toutefois supérieurs à la moyenne de ces collectivités de référence.

À l'inverse, nos coûts pour les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont significativement inférieurs, ce qui permet d'équilibrer notre coût global et de le positionner dans une fourchette moyenne.

Cette disparité explique notre positionnement global moyen.

Figure 37: Evolution du coût aidé total par habitant



Les efforts de notre Comcom en matière de gestion des dépenses ont porté leurs fruits. Nos coûts aidés par habitant sont nettement inférieurs à ceux des autres collectivités rurales Française ou du Grand Est appliquant une tarification incitative.

Ces résultats sont le fruit d'une gestion rigoureuse, de décisions stratégiques de nos élus et d'une optimisation du service par l'engagement de nos équipes.

CONCLUSION ET PERSPECTIVE

L'année 2023 aura donc été une nouvelle année de défis pour l'économie mondiale. Les répercussions de la guerre en Ukraine, conjuguées à une crise énergétique sans précédent, ont créé un environnement économique particulièrement incertain. Les entreprises ont dû faire face à des fluctuations importantes des coûts de production, tandis que les ménages ont vu leur pouvoir d'achat se réduire sous l'effet de l'inflation

La forte inflation des coûts de traitement des déchets, constatée dès 2021, a entraîné une augmentation conséquente de la redevance incitative, de l'ordre de 31,5%. Les années suivantes, les tarifs ont continué d'être ajustés à la hausse, avec des augmentations de 16% en 2022 et de 3% en 2023 avec une hausse du prix des levées supplémentaires. Ces réajustements successifs reflètent la pression exercée sur les budgets de notre collectivité, contraintes de trouver un équilibre financier dans un contexte économique difficile.

À long terme, la transition vers une économie circulaire, fondée sur la réduction, le réemploi et le recyclage des déchets, pourrait permettre de maîtriser les coûts et de rendre le système de gestion des déchets plus durable.

Face à la hausse continue de la TGAP et des coûts de collecte et de traitement, la Communauté de Commune est contrainte d'ajuster régulièrement les tarifs de la redevance incitative pour maintenir un équilibre budgétaire.

Bien que ces augmentations puissent sembler importantes, elles sont nécessaires pour assurer la pérennité du service public de gestion des déchets.

Il est encourageant de constater que notre Comcom œuvre à une gestion rigoureuse en optant pour des choix stratégiques judicieux, tels que le passage à une collecte en régie et à l'optimisation des fréquences de passage. Tous ces efforts ont permis de maintenir un niveau de service satisfaisant tout en limitant l'impact financier sur les usagers. À l'avenir, il sera essentiel de poursuivre ces initiatives et d'explorer de nouvelles pistes pour améliorer encore davantage la performance du service public de gestion des déchets.

Le lancement des filières REP pour les jouets, les articles de sport et de loisirs, ainsi que pour les articles de bricolage et de jardinage, marque une nouvelle étape dans la gestion des déchets. Ces initiatives, qui nécessitent des investissements importants pour l'acquisition de conteneurs spécifiques, la formation des agents et la mise en place de circuits de collecte adaptés, permettront de réduire les quantités de tout-venant. Les investissements nécessaires pour mettre en place ces nouvelles filières sont importants et nécessitent une réflexion sur les moyens et financement à venir.

À terme, ces matériaux recyclés pourront être valorisés dans de nouveaux produits, créant ainsi des emplois et réduisant notre dépendance aux ressources naturelles. Cependant, le succès de ces projets repose sur la mobilisation de tous les acteurs concernés, notamment les citoyens qui devront adopter de nouveaux comportements de tri

La décision d'opter pour la distribution de composteurs individuels et partagés est le fruit d'une réflexion collective menée avec les élus. Ce choix, en adéquation avec les exigences de la loi, nous permettra de réduire significativement la part de biodéchets dans nos ordures ménagères résiduelles.

Cette démarche participative témoigne de la volonté de notre collectivité d'associer les citoyens à la mise en œuvre de politiques environnementales ambitieuses. En proposant des solutions adaptées aux besoins de chacun, nous encourageons les habitants à s'approprier cette démarche et à devenir de véritables acteurs de la transition écologique. La réussite de ce projet repose sur l'implication de tous !

